

HORIZONTAL SOFTWARE
Société anonyme au capital de 2.616.947 euros
Siège social : 2 rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
520 319 245 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

HORIZONTAL SOFTWARE
Société anonyme au capital de 2.616.947 euros
Siège social : 2 rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
520 319 245 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'Horizontal Software (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales, les sociétés de droit français Equitime, FORMAEVA, LPDR et TEHMS ainsi que la société de droit américain Horizontal Software Inc. (ci-après les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2018 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	3
1.1 Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	3
1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires.....	4
1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	5
1.4 Activité en matière de recherche et développement et de production	6
1.5 Activités polluantes ou à risque	6
1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	6
1.7 Evolution prévisible et perspectives d'avenir	8
1.8 Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.....	9
CHAPITRE 2 - Filiales et participations.....	10
2.1 Activités des filiales de la Société	10
2.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés.....	11
2.3 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.....	11
2.4 Répartition du capital et actions d'autocontrôle	12
CHAPITRE 3 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	14
CHAPITRE 4 - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	15
CHAPITRE 5 - Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	16
CHAPITRE 6 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	17
6.1 Liste des mandats	17
6.2 Rapport sur les délégations en matière d'augmentations de capital au cours de l'exercice clos le 31 decembre 2018	24
6.3 Conventions conclues avec les mandataires sociaux	25
CHAPITRE 7 - Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	26
CHAPITRE 8 - Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	27
CHAPITRE 9 - Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....	29
9.1 Options de souscription ou d'achat d'actions	29
9.2 Attributions gratuites d'actions.....	29
CHAPITRE 10 - Mandat des commissaires aux comptes	31
CHAPITRE 11 - Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	32
11.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2018	32
11.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2018	33
11.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2018.....	33
11.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers.....	37
11.5 Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	37
CHAPITRE 12 - Informations diverses.....	38

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le Groupe Horizontal Software est spécialisé dans l'édition de logiciels de gestion du capital humain en mode *SaaS*

La suite logicielle développée par le Groupe Horizontal Software est considérée comme innovante dans sa capacité à satisfaire simultanément deux exigences de la gestion du capital humain :

- Gestion optimisée du capital humain et des moyens associés (lieux, *timing*, matériel, etc.) ;
- Intégration des codes de la génération *Millennials* ou génération Y née de 1980 à 2000 (réseaux sociaux, *Gamification*¹ et mobilité) ;

Horizontal Software propose en effet des outils qui s'adaptent à l'évolution et à l'équilibre des besoins entre les entreprises clientes et leurs collaborateurs, dans un cadre professionnel bouleversé par une mobilité accrue et le développement des réseaux sociaux, tout en intégrant l'ensemble des contraintes légales, économiques, sociales, techniques et organisationnelles.

Cette nouvelle génération de logiciels, qui est construite sur les besoins et les spécificités métier, constitue une technologie innovante de rupture, en ce sens qu'elle intègre de nombreux paramètres comme les ressources multiples (compétences et moyens associés, activités, lieux d'intervention), la performance (temps réel, simulation prévisionnelle) ainsi qu'une puissance de calcul adaptable.

La suite logicielle et ses modules sont intégrés dans une plate-forme qui constitue un socle technologique transversal basé sur une architecture *Cloud* ouverte. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les fondateurs ont retenu pour leur projet le nom d'Horizontal Software.

L'offre Horizontal Software répond aux principaux enjeux de la gestion du capital humain en dehors de la gestion de la paie :

- Optimisation de la gestion du temps et des activités :
 - La gestion du temps des collaborateurs englobe la gestion des cycles horaires de travail multi-sociétés-multi-sites, l'enregistrement du temps de présence et le calcul des heures supplémentaires et des temps de repos compensatoires ;
 - La planification automatisée et optimisée des activités et des équipes en tenant compte des besoins réglementaires liés au métier, des compétences, de l'équité, de la succession des tâches, des préférences des employés ainsi que des temps de présence et d'absence.
- Acquisition et gestion des talents :
 - L'acquisition des talents intègre la gestion intégrale du processus de recrutement et la recherche avancée des compétences sur la base des réseaux sociaux et d'une CVthèque ;
 - La gestion des talents comprend la gestion administrative RH et la gestion et l'évaluation des formations, des entretiens d'évaluation, des carrières et des indicateurs RH.

¹ *Gamification* est un néologisme qui désigne le fait de reprendre des mécaniques et signaux propres aux jeux pour des actions ou applications qui ne sont pas des jeux (source : www.définitionsmarketing.com).

L'offre logicielle est commercialisée en mode licence et en mode *SaaS* :

- La solution en mode licence, maintenue uniquement auprès des clients historiques et dorénavant commercialisée sporadiquement dans des cas spécifiques, comprend des prestations d'installation et de déploiement, la formation des utilisateurs et le coût de la licence logicielle ;
- La solution en mode *SaaS* intègre des prestations de paramétrage initial (*setup*), la formation des utilisateurs ainsi qu'un abonnement par collaborateur généré, de l'ordre de 1 à 7 euros par mois selon le nombre de modules et de fonctionnalités choisis ;
- L'offre développée par le groupe Horizontal Software, composé d'environ 70 employés à ce jour répartis sur différents sites, est déployée auprès de plus de 700 entreprises clientes.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été les suivants :

A l'issue de cet exercice 2018, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de 5,3 M€, en progression de +22 % par rapport à la même période l'an dernier, et atteint l'objectif annoncé. A périmètre constant, les revenus du Groupe sont stables (4,3 M€). Pour mémoire, certains contrats non rentables avaient été arrêtés au 3ème trimestre 2018.

Les revenus de l'activité Cloud-SaaS progressent fortement à 3,5 M€ (+37.1 % par rapport au 31 décembre 2017), grâce à l'intégration réussie de Formaeva (modèle 100% *SaaS*). Ce succès s'illustre également par la forte progression du chiffre d'affaires récurrent (+92.3 %).

L'activité Cloud représente désormais 65% du chiffre d'affaires total du Groupe (vs. 58% l'an dernier). L'activité Client-Serveur est restée quasi-stable conformément aux attentes sur ce modèle.

En 2018 le Groupe a donné la priorité à la rentabilité en visant sa structure de coûts et rappelle à ce titre avoir mis en place un plan de réduction significatif des coûts opérationnels visant les charges externes, les charges de personnel et les charges locatives pour permettre d'améliorer sa rentabilité à court terme. Les charges externes diminuent ainsi sur l'exercice de 732 K€ à périmètre constant, de même que les charges de personnel.

Le résultat d'exploitation est en diminution (4.3) M€ par rapport à (4.1) M€ en 2017, mais intègre des éléments non récurrent comme la provision de 942 k€ sur le litige avec le client HUG.

Les charges exceptionnelles (991k€) correspondent notamment aux frais de restructuration liés aux départs de personnel pour 435 K et une sortie d'actif lié au projet Pajero valorisé lors de l'acquisition d'Equitime pour 488 K€.

Après comptabilisation des dotations nettes aux amortissements et provisions sur écarts d'acquisition, stables à 0,2 M€, le résultat net s'élève à (5.5) M€.

Situation bilancielle

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres s'élèvent à -4.2 M€ (contre -6 K€ au 31 décembre 2017).

La trésorerie nette de dettes financières s'élève à -6 366 K€ fin 2018 (contre -4 541 K€ fin 2017). Les avances remboursables versées par BPI France s'élèvent à 2 486 K€.

Au 1^{er} janvier 2019 le backlog (commandes reçues à produire) s'élève à 4.6 M€ dont 3,3 M€ de chiffre d'affaires récurrent restant à facturer sur les 12 prochains mois.

Le début d'exercice est conforme à cette bonne tendance. Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019 ressort à 1,4 M€, en légère hausse par rapport au 1^{er} trimestre 2018 (+2%). L'activité Cloud-SaaS représente 0,9 M€ en croissance de 3%. La croissance porte essentiellement sur la partie récurrente. Le revenu prestations restant contenu.

Pour information, nous vous rappelons que les communiqués de presse publiés par le Groupe sont disponibles sur son site Internet (www.horizontalsoftware.com/fr).

1.3 RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ, PROGRÈS REALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTREES

1.3.1 Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

Comptes consolidés audités en K€ - normes françaises	2017	S1 2018	S2 2018	2018
Chiffre d'affaires	4 329	2782	2520	5 302
Autres produits (dont CIR)	901	388	869	1 257
Produits d'exploitation	5 230	3 170	3 389	6 559
Achats de matières premières et marchandises	-180	-95	-69	-164
Achats et charges externes	-2 745	-1297	-1068	-2 365
Impôts et taxes	-216	-92	-80	-172
Charges de personnel	-5 554	-3353	-2663	-6 016
EBITDA	-3 465	-1 667	-492	-2 159
Dotations aux amortissements et provisions	-626	-1527	-671	-2 198
Résultat d'exploitation	-4 091	-3 194	-1 163	-4 357
Charges et produits financiers	-327	-53	192	139
Charges et produits exceptionnels	17	-8	-1042	-1050
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-204	-124	-123	-247
Résultat net	-4 605	-3 379	-2 136	-5 515

1.3.2 Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice 2018, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1 025 543 euros contre 1 233 060 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à – 5 157 044 euros contre une perte d'exploitation de - 4 406 578 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2018 s'est élevée à – 5 603 833 euros contre une perte nette de – 4 845 420 euros pour l'exercice 2017.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de – 5 603 833 euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2018, s'élèverait désormais à - 5 603 833 euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Le Groupe a fait de l'innovation technologique le cœur de sa stratégie en initiant ou participant à des projets de recherche et développement aux côtés de partenaires académiques et technologiques de premier plan (Projet ISI Bpifrance Pajero, projet FUI AdaMme...)

La stratégie R&D vise à conforter la prééminence de la suite logicielle complète SaaS intégrant notamment des moyens uniques d'optimisation de la gestion des temps et activités, la mise à disposition des techniques de parallélisation, ainsi que le langage quasi naturel de paramétrage HUML. Concernant l'offre Yootalent ou SaaS App, l'objet est d'offrir une suite de modules complémentaires intégrant des technologies synthétisant des parcours de programmes en mode gamifié, interactif et immersif. Cette stratégie est maintenue même lorsque le contexte économique oblige le Groupe à sélectionner plus strictement les programmes prioritaires à réaliser.

Au 31 décembre 2018, 28 collaborateurs du Groupe sont affectés à l'activité de recherche et développement produits, soit 31 % de l'effectif total du Groupe.

Au 31 décembre 2018, la masse salariale brute des effectifs affectés à l'activité de recherche et développement produits représentait 1 061 K euros, soit 25 % de la masse salariale globale du Groupe.

Les charges de recherche et développement du Groupe sont majoritairement composées des charges de personnel des collaborateurs affectés à cette activité. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les charges de recherche et développement brutes avant déduction du crédit impôt recherche s'élevaient, de manière consolidée, à 1 385 milliers d'euros contre 1 120 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conformément à l'accord de partenariat, le Groupe est autorisé à exploiter de manière exclusive et pour une durée indéterminée les connaissances issues du projet PAJERO sans qu'aucun contrat de licence ne soit nécessaire ni qu'aucune redevance sur la propriété intellectuelle ne soit versée aux partenaires de ce projet.

La stratégie de recherche et développement, les partenariats mis en place ainsi que l'activité de recherche et développement depuis la création du Groupe sont décrits au paragraphe 6.3 du document de base enregistré le 15 novembre 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I. 16-076. Des exemplaires du document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.horizontalsoftware.com/fr).

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Historiquement, le financement de la croissance du Groupe s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital et conversions d'emprunts obligataires, pour un montant cumulé de 8,6 millions d'euros à la date d'enregistrement du document de base, dont 7,5 millions d'euros d'augmentations de capital en numéraire.

Lors de l'introduction sur la marché Alternext en 2016 la société a levé 5,9 millions d'euros, dont 5,2 millions d'euros en numéraire.

Dans le cadre du programme Innovation Stratégique Industrielle (« ISI ») et le développement du projet PAJERO, le Groupe a également perçu :

- Un montant cumulé de 4,8 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros de Bpifrance et 3,3 millions d'euros de CIR/CII ;
- Un montant cumulé de 2,5 millions d'euros d'aides et avances remboursables.

L'échéancier des dettes financières consolidées et l'endettement net au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Comptes consolidés	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières	463	2 468	74	3 005
Dette sur rachat Equitime		220		220
Comptes courants d'actionnaires		552		552
Emprunts et dettes financières (a)	463	3 240	74	3 777
Avance remboursable OSEO n°1				-
Avance remboursable OSEO n°2 et 3			2 485	2 485
Avances remboursables (b)		-	2 485	2 485
Emprunt, dettes financières et avances (a + b = c)	463	3 240	2 559	6 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie (d)				-104
Endettement net (c - d)				6 366

Les avances OSEO comptabilisées pour 2 486 K au 31-12-2018 doivent faire l'objet d'un abandon de créance de la part de BPI d'un montant de 1925 k€ suite à la reconnaissance d'un échec commercial partiel sur le projet.

Ces éléments sont respectivement détaillés aux notes 3.9 et 3.11 des annexes aux comptes consolidés audités établis aux normes françaises pour l'exercices clos au 31 décembre 2018, étant précisé qu'aucun des emprunts souscrits par le Groupe n'est assorti de covenants ni autres clauses particulières.

Au regard du litige avec Alpha Blue Ocean (European Growth Opportunities Securization Fund), fond émetteur de l'emprunt obligataire, indiqué en éléments postérieur à la clôture, la société a reçu une lettre d'engagement de la part de Truffle Capital, son actionnaire principal, afin d'assurer la continuité d'exploitation en cas de besoin sur les 12 mois à compter de la date de clôture en lui apportant son soutien financier pour honorer ses dettes et assurer la poursuite de son activité sans interruption.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à (104) k€ et l'endettement net du Groupe s'élève à 6 366 k€. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courant détenus par la Société.

Risque de change

À la date du présent rapport, le Groupe réalise l'ensemble de ces opérations en euros, il n'est donc pas exposé au risque de change à cette date.

Il pourrait néanmoins être exposé à un tel risque à l'avenir s'il développe ses activités en dehors de la zone euro, notamment aux États-Unis.

Risque de crédit ou de contrepartie

En ce qui concerne les créances clients, le Groupe évalue régulièrement, en interne, le risques de crédit client et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

Le Groupe a conclu un contrat d'affacturage dans lequel il cède la totalité de ses créances avec subrogation au factor en contrepartie d'un financement court terme. La subrogation valant transfert de propriété, les créances cédées et encaissées sont déconsolidées. Si les créances cédées ne sont pas réglées par le client au factor dans un délai de 60 jours, elles sont rétrocédées au Groupe qui en redevient propriétaire et doit en assurer le recouvrement.

Si le Groupe compte parmi ses clients des grands groupes internationaux, il est également amené à travailler avec des sociétés de plus petite taille, des ETI, des PME et des startup à divers stades de maturité qui pourraient éventuellement rencontrer des difficultés économiques à l'avenir.

Si, à la date du présent rapport, le Groupe n'a pas subi de pertes significatives résultant de défaillances ou de défauts de solvabilité d'un ou plusieurs clients et s'il estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur, il ne peut toutefois exclure totalement ce risque à l'avenir qui aurait une influence négative sur son résultat.

Risques d'évolution dans les politiques d'aide aux entreprises

Pour contribuer au financement de ses activités de Recherche & Développement en France, le Groupe bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et du Crédit d'Impôt Innovation (« CII »), qui consistent pour l'État à octroyer un crédit d'impôt aux entreprises investissant en recherche et développement.

Le Groupe a bénéficié d'un prêt à taux zéro pour un montant total de 735 000 euros (2^e tranche) dans le cadre du développement de Yootalent. Le Groupe a également bénéficié de diverses aides et subventions dans le cadre de projets d'innovation et de développement. À l'avenir, le Groupe entend continuer à solliciter des aides et subventions afin d'accélérer son développement.

Dans l'hypothèse où ces subventions seraient remises en cause par les organismes concernés, ou si leurs montants étaient revus à la baisse, cela pourrait impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats et plus généralement sa situation financière.

Risques liés au statut de Jeune Entreprise Innovante

La Société a obtenu en juin 2010 le statut de « Jeune Entreprise Innovante » et bénéficie des avantages fiscaux et sociaux liés à ce statut. En particulier, la Société bénéficie d'une exonération des cotisations patronales d'assurances sociales des salariés affectés à l'activité de recherche et développement dans les limites et quotités prévues par la législation en vigueur.

Ce statut dont la Société bénéficie jusqu'à fin décembre 2017 n'est pas renouvelable. Ainsi, sur l'exercice 2018 la Société a perdu les avantages fiscaux et sociaux associés à ce statut ce qui a entraîné notamment une augmentation de ses charges et des cotisations sociales dues sur les salaires.

1.7 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au 1er janvier 2019 le backlog s'élève à 4.6 M€ dont 3,1 M€ de chiffre d'affaires récurrent restant à facturer sur les 12 prochains mois. Le backlog à fin mars est en hausse 4.9 m€ (dont 3.3 m€ de récurrent).

La prise de commande sur le 1^{er} trimestre 2019 ressort à 650 K€, en hausse de 109% par rapport au 1^{er} trimestre 2018.

Le début d'exercice est conforme à cette bonne tendance. Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2019 ressort à 1,4 M€, en croissance de + 2.3 % par rapport au 1er trimestre 2018. L'activité Cloud-SaaS représente 0,9 M€ en croissance de +3.1% par rapport à l'an dernier, dont +6.6% sur la seule part récurrente. Comme attendu, le chiffre d'affaires récurrent (SaaS et Client-Serveur) ressort à 0,8 M€ en croissance de 9% par rapport au 1er trimestre 2018. Conformément à la stratégie du groupe, le set-up/prestations de services (Cloud-SaaS et Client Serveur) est en légère baisse par rapport au 1er trimestre 2017.

1.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Deux augmentations de capital ont été réalisées en date du 14 mars 2019 pour un montant global de 462 422 €, par l'émission de 462 422 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 €, souscrites au prix de 1,00 € par action. Ces augmentations ont été réalisées en numéraire pour 437 500 € et par compensation de créance à hauteur de 24 922 €. Les utilisations des délégations de compétences correspondantes sont décrites au paragraphe 6.2 du présent rapport.

La BPI France (ex Oséo) a prononcé l'échec commercial partiel auprès de BPI France ce qui entraînera :

- un abandon de créance d'un montant de 620 K€ pour la société Equitime qui sera constaté sur l'exercice 2019, la décision de BPI France ayant été prononcée par courrier du 08 avril 2019. Par ce courrier, la société Equitime est libérée de toutes ses obligations au regard de cette aide remboursable ;
- un abandon de créance d'un montant de 1 306 K€ pour la société Horizontal Software. Cet abandon de créance ne deviendra définitif qu'après remboursement total de la somme résiduelle, soit 560 K€.

La société a fait l'objet fin avril 2019 d'une saisie conservatoire de créances de la part d'Alpha Blue Ocean (European Groth Opportunities Securization Fund) sur certains des comptes bancaires du groupe pour le montant de l'emprunt obligataire restant dû au 31 décembre 2018 (870 K), assortie d'une pénalité de retard de 25 K non provisionnée.

Cette saisie fait suite à la suspension des conversions en novembre 2018.

Une procédure est en cours afin de lever cette saisie contestée par la société dans la mesure où les discussions sont toujours en cours pour la poursuite du contrat.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau figurant en Annexe 1 du présent rapport présente les filiales et participations au 31 décembre 2018.

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Groupe est constitué de la société mère Horizontal Software, présente à Lille, Paris, Montceau-les-Mines et Grenoble et de 5 filiales présentes à Lille, Paris, Grenoble et aux États-Unis. Ces filiales sont toutes détenues à 100% et sont le fruit d'opérations de croissance externe (en dehors de la création de la filiale aux États-Unis) visant à construire une offre logicielle globale et innovante de gestion des ressources humaines optimisée en mode *SaaS* et *SaaS-Apps* couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur RH (hors gestion de la paie).

LPDR Ingénierie (Société à responsabilité limitée) : créée en 2001 et basée à Paris, la société LPDR Ingénierie est spécialisée dans l'édition de logiciel d'e-recrutement en mode *SaaS* (acquisition des talents). Acquise en juin 2012, elle permet à Horizontal Software d'acquérir une expertise métier répondant à sa stratégie de création d'une offre globale de gestion des ressources humaines pour les entreprises en mode *SaaS* et *SaaS-Apps*.

LPDR Ingénierie est une Société À Responsabilité Limitée de droit français au capital social de 147 622,46 euros et immatriculée depuis le 27 août 2001 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 999 682.

Au cours de l'exercice 2018, LPDR Ingénierie affiche un chiffre d'affaires de 606 732 euros contre un chiffre d'affaires de 504 287 euros l'année précédente. Elle a enregistré un bénéfice net de 104 749 euros contre un bénéfice net de 9 789 euros. Le montant total de ses fonds propres s'élève à 326 760 euros au 31 décembre 2018 contre 222 011 euros au 31 décembre 2017.

Equitime (Société par Actions Simplifiée) : créée en 1999 en Isère, la société Equitime est spécialisée dans l'édition de solutions progicielles de gestion des temps et de planification des collaborateurs, avec une expertise forte dans la modélisation des règles métier notamment dans le secteur de la santé et des collectivités. Acquise par Horizontal Software en décembre 2013, elle permet au Groupe d'acquérir une expertise métier notamment dans la santé, une équipe commerciale et technique ainsi que d'atteindre une masse critique via la base installée tout en lui permettant de continuer le développement d'une offre globale d'optimisation de la gestion complexe des ressources pour les entreprises en mode *SaaS*.

Equitime est une Société par Actions Simplifiée de droit français au capital social de 145 000 euros et immatriculée depuis le 4 octobre 1999 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 424 389 815.

Au cours de l'exercice 2018, Equitime affiche un chiffre d'affaires de 3 261 943 euros contre un chiffre d'affaires de 3 515 701 euros l'année précédente. Elle a enregistré une perte nette de 71 911 euros contre un bénéfice net de 672 912 euros lors de l'exercice 2017. Le montant total de ses fonds propres s'élève à 627 813 euros au 31 décembre 2018 contre 699 724 euros au 31 décembre 2017.

TEHMS (Société par Actions Simplifiée) : créée à Lille en 2007, la société TEHMS est spécialisée dans l'édition de logiciel de gestion des talents en mode *SaaS*, notamment dans les secteurs de la

distribution, des services et de la santé. Acquise par Horizontal Software en juin 2014, elle permet au Groupe de compléter son offre qui couvre dorénavant toute la chaîne de valeur RH, hors gestion de la paie qui ne fait pas partie de la stratégie du Groupe.

TEHMS est une Société par Actions Simplifiée de droit français au capital social de 253 302,28 euros et immatriculée le 28 mars 2007 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 495 361 511.

Au cours de l'exercice 2018, TEHMS affiche un chiffre d'affaires de 499 145 euros contre un chiffre d'affaires de 449 352 euros l'année précédente. Elle a enregistré un bénéfice net de 68 340 euros contre une perte nette de 40 410 euros. Le montant total de ses fonds propres s'élève à – 356 909 euros au 31 décembre 2018 contre – 425 449 euros au 31 décembre 2017.

FORMAEVA (Société par Actions Simplifiée) : créée en 2005 et basée à Lille, la société FORMAEVA est spécialisée dans l'édition de logiciel dans le domaine de l'évaluation des formations en mode SaaS. Elle est membre du réseau international Kirkpatrick Partners. Acquise fin décembre 2017, elle permet à Horizontal Software d'élargir ses activités en matière de gestion des ressources humaines

FORMAEVA est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français au capital social de 105 600 euros et immatriculée le 13 février 2007 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 484 626 627.

Au cours de l'exercice 2018, FORMAEVA affiche un chiffre d'affaires de 1 027 270 euros contre un chiffre d'affaires de 1 393 897 euros l'année précédente (18 mois). Elle a enregistré un bénéfice net de 219 902 euros contre une perte nette de -575 333 euros. Le montant total de ses fonds propres s'élève à – 327 619 euros au 31 décembre 2018 contre - 547 541 euros au 31 décembre 2017.

Horizontal Software (Inc., société de droit américain) : créée en septembre 2014 par le Groupe Horizontal Software, cette structure de droit américain au capital de 5 000 USD, enregistrée dans l'état du Delaware et basée à New York aux États-Unis, a pour objet de permettre au Groupe de distribuer les solutions Horizontal Software en Amérique du Nord, notamment son offre *SaaS-Apps Yootalent*.

Au cours de l'exercice 2018, Horizontal Software Inc. affiche un chiffre d'affaires de 0 USD contre 0 USD au cours de l'exercice précédent. Elle a enregistré une perte nette de 19 038 USD contre une perte nette de 71 088 USD en 2017. Le montant total de ses fonds propres s'élève à – 168 520 USD au 31 décembre 2018 contre – 149 482 USD au 31 décembre 2017.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a pris aucune participation dans une société tierce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3 ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

2.4 REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

2.4.1 Répartition du capital

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2018, 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 :

Actionnaires	Capital au 31/12/2018		Capital au 31/12/2017		Capital au 31/12/2016	
	Nombre actions	Pourcentage	Nombre actions	Pourcentage	Nombre actions	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	836 029	38,80%	845 529	45,61%	845 529	48,76%
Holding Incubatrice Internet et Mobile (Anciennement Holding Incubatrice Cloud Computing)	285 833	13,27%	285 833	15,42%	264 791	15,27%
Salariés et Mandataires Sociaux	106 605	4,95%	85 795	4,63%	68 453	3,95%
Institutionnels	154 891	7,19%	154 891	8,35%	440 653	25,41%
Actions propres	20 658	0,96%	17 522	0,95%	8 800	0,51%
Public	750 509	34,83%	464 411	25,05%	105 981	6,11%
Totaux	2 154 525	100,00%	1 853 981	100,00%	1 734 207	100,00%

L'assemblée générale des actionnaires, lors de sa réunion du 22 septembre 2016, a décidé de procéder à un regroupement des actions de la Société par dix de sorte que dix actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune deviennent une action de 1 euro de valeur nominale. Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 10 octobre 2016, sur délégation de pouvoirs conférée par l'assemblée générale des associés du 22 septembre 2016, a constaté la réalisation des opérations de regroupement d'actions et a constaté que le capital social s'élevait à 1 101 326 euros divisé en 1 101 326 actions d'un euro de valeur nominale contre 11 013 260 actions de 0,10 euro de valeur nominale avant regroupement.

Au 31 décembre 2018 et à la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

2.4.2 Informations relatives à l'autocontrôle

L'assemblée générale des actionnaires de la Société, lors de sa réunion du 21 juin 2018, dans sa sixième (6^e) résolution, a autorisé le conseil d'administration à acheter, conserver, céder ou transférer, en une ou plusieurs fois, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la quatorzième (14^e) résolution de l'assemblée générale du 21 juin 2018 ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2018 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 21 décembre 2019.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital, soit 215.452 actions sur la base de 2.154.525 actions composant le capital social au 31 décembre 2018. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le prix maximum d'achat unitaire ne pourra excéder 21 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 4.524.492 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation.

Ce nombre d'actions et le prix maximum d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la publication de l'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société lors de sa réunion du 21 juin 2018.

Au 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 20.658 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 3.835,92 euros.

CHAPITRE 3 -**INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS**

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients de la Société et de ses Filiales par date d'échéance au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

Echéances	Solde fournisseurs (montant en milliers d'euros)				Solde clients (montant en milliers d'euros)			
	31-déc-18	Nbre Fact	31-déc-17	Nbre Fact	31-déc-18	Nbre Fact	31-déc-17	Nbre Fact
Non échus	555	127	734	193	1299	489	2215	405
Echus à moins de 30 jours	76	35	121	45	143	74	78	64
Echus entre 30 et 45 jours	80	29	94	30	71	27	55	22
Echus entre 45 et 60 jours	45	13	7	3	8	10	-	-
Echus à plus de 60 jours	537	211	464	54	485	223	280	155
Total	1 293		1 420		2 006		2 628	

Les montants présentés sont TTC, et tiennent compte d'un date d'échéance à 60 jours date de facture.

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 -**TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Vous voudrez bien trouver en **Annexe 2** du présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce.

CHAPITRE 6 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent chapitre comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

6.1 LISTE DES MANDATS

6.1.1 Conseil d'administration

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration est composé des cinq membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant ⁽¹⁾	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel ⁽²⁾	Adresse professionnelle
Hervé Yahia	Président du conseil d'administration	63		2016	2020	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
Ingrid Eeckhout	Administrateur Directeur général	38		2016	2020	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
Truffle Capital représenté par Bernard-Louis Roques	Administrateur	54		2016	2020	5, Rue de la Baume 75008 Paris
Jean Mounet	Administrateur	74	✓	2016	2020	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
Patrice Rullier	Administrateur	57	✓	2017	2021	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME

Monsieur Hervé YAHIA, président du conseil d'administration (63 ans)

Hervé YAHIA est diplômé de Supelec avec un troisième cycle en physique théorique à Paris 6.

Il a développé une carrière significative dans le domaine informatique. Il a notamment occupé la fonction de vice-président chez Bull au sein de la division Open Systems and Software, il a en parallèle été CEO du groupe Transtar Software SA (France-USA) avant de rejoindre la division mondiale Intégration de Systèmes et Services comme vice-président. Il a été président Europe de l'éditeur Américain Computron (coté sur le Nasdaq puis sur l'Amex) avant de rejoindre le groupe Communication et Systèmes en tant que directeur général au sein de CSSI. En parallèle il fut également président des sociétés Verilog (cédé à Télélogic), CSTI et Rand (UK).

Il devient en fin 2000 CEO de la société Virtools qui sera revendue à Dassault Systemes en 2005 pour former la division 3DVIA. Il est membre du Comité des CEO du groupe (GEM). En 2008, il devient président de la société Mandriva (cotée sur le marché libre) puis crée Horizontal Software dont il est nommé président en 2010. Au sein du groupe Horizontal Software, il est également gérant de LPDR et membre du comité de direction d'Equitime. En parallèle, il préside notamment les Holdings Incubatrices Internet et Internet et Mobile.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
Dans le groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Gérant	LPDR	Société à responsabilité limitée	2012
Membre du comité de direction	Equitime	Société par actions simplifiée	2015
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Président du conseil d'administration	Horizontal Software Inc.	Société de droit américain	2014
Hors du groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés en France</i>			
Président directeur général	Holding Incubatrice Internet	Société anonyme	2016
Président	SAS Merger One Partners	Société par actions simplifiée	2009
Administrateur	Holding Incubatrice Internet & Mobiles	Société anonyme	2013
<i>Sociétés hors de France</i>			
Néant			
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Président directeur général	Holding Incubatrice Logiciels	Société anonyme	2013-2016
Président	Horizontal Software	Société par actions simplifiée	2010-2016
Administrateur	Equitime	Société anonyme	2012-2015
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 32.862			

Madame Ingrid EECKHOUT, administrateur et Directeur général (38 ans)

Madame Ingrid EECKHOUT est diplômée de l'école d'ingénieurs Télécom Lille et d'un master en management de l'innovation à l'IAE.

Elle crée en 2007 la startup TEHMS, éditrice de solution de gestion des talents en mode SaaS. En 2014, elle décide de vendre au groupe Horizontal Software avec l'objectif de devenir un acteur majeur du marché international de la gestion du capital humain en mode SaaS. Elle opère alors, en tant que COO/SaaS specialist, la transformation du groupe en pure player SaaS dans une perspective Européenne et Nord-Américaine. En 2015, elle complète son parcours par le programme Innovation & Entrepreneurship de Stanford University et lance chez Horizontal Software une nouvelle plate-forme

d'Apps RH qui révolutionne les usages liés à la digitalisation des entreprises et l'arrivée des nouvelles générations (Y/Z) sur le marché du travail.

Autres mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement au 31 décembre 2018

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
Dans le groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Président	Formaeva	Société par actions simplifiée	2018
Directrice Générale	Horizontal Software	Société anonyme	2018
Président du comité de direction	Equitime	Société par actions simplifiée	2014
Président	Tehms	Société par actions simplifiée	2007
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Vice-président du conseil d'administration	Horizontal Software Inc.	Société de droit américain	2014
Hors du groupe Horizontal Software			
Néant			

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates
Néant			

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 38.993

Monsieur Bernard Louis ROQUES, représentant permanent de la société Truffle Capital, administrateur (54 ans)

Monsieur Bernard-Louis ROQUES est co-fondateur et directeur général de Truffle Capital. Il est un pionnier en matière de capital risque dans le secteur des technologies de l'information. Associé Fondateur d'ABN Amro Venture Capital, il a mené plus de 35 investissements avec succès dans le secteur des technologies de l'information, la majorité de ces investissements étant désormais des entreprises cotées en Bourse.

Il a une forte expérience entrepreneuriale : acquisition d'une petite entreprise industrielle française en 1992, rendue profitable et revendue 18 mois plus tard.

Il publie chaque année le « Truffle 100 », l'observatoire des éditeurs de logiciel, qui fait office de référence en France et en Europe.

Monsieur Bernard-Louis ROQUES est diplômé de l'ESSEC. Il est également titulaire d'un Executive Certificate du MIT (Etats-Unis).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
Dans le groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Membre du comité de direction	Equitime	Société par actions simplifiée	2014
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			
Hors du groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Directeur général	Truffle Capital	Société par actions simplifiée	2004
Administrateur	Truffle Capital	Société par actions simplifiée	2004
Administrateur	DenyAll (ex IV2 Technologie)	Société par actions simplifiée	2011
Représentant permanent de Truffle Capital en tant qu'administrateur	Netbooster	Société anonyme	2006
Membre du conseil de surveillance	CoolGames (ex-Boostermedia)	Société à responsabilité limitée	2009
Membre du conseil de surveillance	Kang	Société par actions simplifiée	2011
Président du conseil d'administration	MAKAZI	Société anonyme	2014
Membre conseil de surveillance	Paytop	Société par actions simplifiée	2016
Membre du Board	Credit.fr	Société par actions simplifiée	2011
Membre du Board	Smile&Pay	Société anonyme	2011
Membre du Board	Retency	Société par actions simplifiée à capital variable	2015
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Membre du comité de surveillance	Populis (ex-GOADV)	Société de droit irlandais	2007
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années			
Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates
<i>Sociétés en France</i>			
Administrateur	NetMediaEurope	Société anonyme	2016
<i>Sociétés hors de France</i>			
Néant			

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 0

Monsieur Jean MOUNET, administrateur (74 ans)

Monsieur Jean MOUNET est ingénieur de l'École Supérieure de Chimie de Lyon (actuellement CPE Lyon), Docteur-ès-Sciences Physiques et diplômé de l'Université de Stanford (États-Unis) en Marketing Stratégique.

Après avoir occupé différentes fonctions auprès de constructeurs informatiques (IBM et BULL), Monsieur Jean MOUNET rejoint Sopra Group en 1988 comme Directeur Général puis comme Vice-Président du groupe. Il est aujourd'hui membre du conseil d'administration de Sopra Steria.

Monsieur Jean MOUNET a été président de Syntec informatique, chambre syndicale de SSII et éditeurs de logiciels de 2003 à 2010.

Il a présidé, à la demande du MEDEF, deux rapports considérés comme majeurs pour les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) :

- « Faire de la France un leader de l'Économie Numérique » : rapport qui est considéré par beaucoup comme référence des différentes initiatives politiques qui ont suivi (notamment France numérique 2012) ;
- « PME-TIC » destiné à accélérer l'utilisation du numérique au sein des TPE et PME françaises.

Monsieur Jean MOUNET a été nommé Président de « l'Observatoire du Numérique », par arrêté ministériel du 23 novembre 2011.

Par ailleurs, Monsieur Jean MOUNET est également administrateur de plusieurs autres sociétés comme Econocom ou Malakoff Médéric ainsi que de différentes fondations.

Monsieur Jean MOUNET est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
<i>Dans le groupe Horizontal Software</i>			
Néant			
<i>Hors du groupe Horizontal Software</i>			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Administrateur	Sopra Steria Group	Société anonyme	2012
Administrateur	Sopra Banking Software	Société anonyme	2012
Président du conseil d'administration	Trigone SAS	Société par actions simplifiée	2008
Administrateur	Trigone SAS	Société par actions simplifiée	2008
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Administrateur	Econocom Group	Société européenne de droit belge	2011

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates
<i>Sociétés situées en France</i>			

Membre du conseil de surveillance	PAC	Société par actions simplifiée	2016
Administrateur	Malakoff Médéric	Association	2016
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 14.802

Patrice Rullier, administrateur (57 ans)

Actuellement Directeur Général Délégué d'Oberthur Cash Protection, Patrice Rullier, âgé de 57 ans, est diplômé de l'EM Lyon, du Stanford Executive Program, et titulaire du Certificat Administrateurs de Sociétés IFA-Science-Po.

Il a une grande expérience de sociétés de Haute Technologie (hardware/ software/ Internet/ logiciels en mode SaaS...) dans un environnement très international.

Il a débuté sa carrière en Asie (Hong-Kong) pour la société Lectra (CAD/CAM) puis a travaillé environ 10 ans dans des sociétés de jeux-vidéos (Atari/Cryo) puis dans des sociétés Internet (Cryonetworks, Viamichelin) ou de Big Data (SUP/Prozone).

Il a également été entrepreneur dans le domaine des GPS.

Patrice Rullier a occupé des postes de Direction Commerciale et Marketing puis de Direction Générale et a participé à 2 introductions en bourse.

Il a également été Président de nombreuses organisations professionnelles européennes (Euricpa, ATMIA), au Conseil d'Administration d'une société de domotique (Otio) et du Stade Français Paris SASP (Top 14-Rugby).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2017

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
<i>Dans le groupe Horizontal Software</i>			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Néant			
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			
<i>Hors du groupe Horizontal Software</i>			
<i>Sociétés en France</i>			
Néant			
<i>Sociétés hors de France</i>			
Néant			
<i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</i>			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Néant			
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			

Néant
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 0

6.1.2 Direction générale

6.1.2.1 Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 17.1 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 2 mars 2018, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée par une autre personne physique que le président du conseil d'administration nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général et cela, à compter du 2 avril 2018.

En application de l'article 17.1 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

6.1.2.2 Composition de la direction générale au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Ingrid EECKHOUT	Directeur Général	2 avril 2018	Assemblée générale 2020

6.1.2.3 Evolution de la composition de la direction générale depuis le 1er janvier 2018

Evolution des modalités d'exercice de la direction générale

Dans les conditions et modalités décrites au paragraphe 6.1.2.1 du présent rapport, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 2 mars 2018, a décidé, qu'à compter du 2 avril 2018, la direction générale de la Société sera assumée soit par une autre personne physique que le président du conseil d'administration nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Evolution de la composition de la direction générale

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 2 mars 2018 (i) a constaté la démission de Hervé Yahia de son mandat de directeur général, (ii) a décidé de nommer Ingrid Eeckhout en qualité de directeur général en remplacement de Hervé Yahia, démissionnaire, pour la durée restante de son mandat d'administrateur et (iii) a constaté, en conséquence, la cession du mandat de directeur général délégué de Ingrid Eeckhout. Le conseil d'administration a également décidé que l'ensemble de ces décisions s'appliqueraient à compter du 2 avril 2018.

6.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au président et au conseil d'administration par les assemblées générales extraordinaires (ci-après l'**« AGE »**) de la Société du 27 juin 2017 et du 21 juin 2018.

Délégations données au Président par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Président/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions, à l'excuse d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (8 ^e résolution de l'AGM du 21 juin 2018)	520 000 €	21 août 2020	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (9 ^e résolution de l'AGM du 21 juin 2018)	520 000 € ⁽¹⁾	21 août 2020		Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.
3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (10 ^e résolution de l'AGM du 21 juin 2018)	520 000 € ⁽¹⁾ ou 20% du capital par an	21 août 2020	120.000 € / 120.000 actions (14 mars 2019)	Modalités identiques que pour l'émission d'actions et de valeurs mobilières par voie d'offre au public décrites au point 2 ci-dessus.
4. Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs (11 ^e résolution de l'AGM du 21 juin 2018)	520 000 € ⁽¹⁾	21 décembre 2019	55.618 € / 55.618 actions (14 mars 2019) 300.000 € / 300.000 actions (14 mars 2019)	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (12 ^e résolution de l'AGM du 21 juin 2018)	15% du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	21 août 2020	24.992 actions / 24.992 € (14 mars 2019) 17.500 actions / 17.500 € (14 mars 2019)	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 1 à 4 ci-dessus selon le cas.
6. Emission d'action par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (13 ^e résolution de l'AGM du 21 juin 2018)	520 000 € ⁽¹⁾	21 août 2020	Non utilisée	Néant.

Délégations données au Président par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Président/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
7. Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (14 ^e résolution de l'AGM du 21 juin 2018)	10% du capital social	21 décembre 2019	Non utilisée	Néant.
8.				
9. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (17 ^e résolution de l'AGE du 27 juin 2017)	5% du capital social au moment de l'attribution	27 août 2020	4.000 actions gratuites (11 avril 2019) 75.000 actions gratuites (21 mars 2019)	Gratuite

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

6.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

6.3.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 11 du présent rapport.

Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

6.3.2 Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

CHAPITRE 7 -**OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES**

Les opérations réalisées sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 223-22 A et 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les déclarations réalisées au titre de ces opérations sont disponibles sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://amf-france.org>).

CHAPITRE 8 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours de exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 :

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux membres de la direction générale de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 est présentée ci-après :

Nom	Fonctions	2018			2017		
		Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)	Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)
Hervé YAHI	Président du conseil d'administration ⁽¹⁾	60 960 ⁽³⁾	-	-	132 240 ⁽³⁾	-	4 497
Ingrid EECKHOUT	Directeur général ⁽²⁾ COO-SaaS Specialist ⁽²⁾	100 500	-	-	79 500	20 154	-
TOTAL		161 460	-	-	211 740	20 154	4 497

- (1) Monsieur Hervé YAHI a été nommé président de la Société sous forme de société en actions simplifiée par l'assemblée générale des associés en date du 23 avril 2010. Dans le prolongement de la transformation de la Société en société anonyme décidée par l'assemblée générale des associés en date du 22 septembre 2016, le conseil d'administration lors de sa réunion du même jour, à nommer Monsieur Hervé YAHI en qualité de président du conseil d'administration et de directeur général. Le conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mars 2018 a constaté la démission de Monsieur Hervé YAHI de son mandat de directeur général de la Société.
- (2) Madame Ingrid EECKHOUT a été nommée directeur général délégué par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 septembre 2016. Le conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mars 2018 a nommé Madame Ingrid Eeckhout directeur général de la Société, en remplacement de Monsieur Hervé Yahi, démissionnaire, et a constaté, en conséquence la cessation de ses fonctions de directeur général délégué. [Le conseil d'administration de la Société, lors de ses réunions du 9 septembre 2017 et du 21 mars 2019, a décidé la suspension de son contrat de travail à compter du 1^{er} octobre 2017 et cela pendant toute la durée de son mandat social.]
- (3) Dont une rémunération de 7 200 euros annuels versée par LPDR Ingénierie, filiale de la Société, au titre de son mandat de gérant de ladite société.

Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux administrateurs de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 est présentée ci-après :

Nom	2018		2017	
	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Hervé YAHI Président du conseil d'administration	-	60 960	-	136 737

Nom	2018		2017	
	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Ingrid EECKHOUT Administrateur Directeur général	-	100 500	-	99 654
Truffle Capital Administrateur Représenté par Monsieur Bernard-Louis ROQUES	-	-	-	-
Monsieur Jean MOUNET Administrateur	-	-	-	-
Monsieur Patrice Rullier Administrateur	-	-	-	-
TOTAL	-	161 460	-	236 391

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion du 25 octobre 2016, a décidé d'allouer à titre de jetons de présence un montant global maximum de 20 000 euros aux administrateurs au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2016 ainsi que pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire. Elle a également donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour répartir, la totalité ou une partie de cette somme, entre ses membres.

CHAPITRE 9 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

9.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

9.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 juin 2017, dans sa dix-septième (17^e) résolution ont autorisé, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit code.

Dans le cadre de cette autorisation, et selon les recommandations du comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé lors de sa réunion du 11 avril 2018 d'attribuer gratuitement un total de 4 000 actions à émettre de la Société au bénéfice d'un salarié selon certaines conditions et certains critères.

Plan	Nb d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de cessibilité
11 avril 2018	4 000	11 avril 2019	11 avril 2020

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, il n'a pas été attribué d'action gratuite aux mandataires sociaux de la Société.

Actions gratuitement attribuées au bénéficiaire du Groupe non mandataire social de la Société

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Didier Marcel	4 000	11 avril 2018	1 an	1 an	Oui

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Il est précisé que, conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive. La durée de ces périodes est fixée par l'assemblée générale dans les conditions et limites prévues par la loi.

Il est précisé que, conformément à la loi, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est d'un an.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, 32.949 actions attribuées gratuitement ont été définitivement acquises et émises.

Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Hervé Yahi	8.671	1 an	Non
Ingrid Eeckhout	8.671	1 an	Non

Actions définitivement acquises par chacun des bénéficiaires du Groupe non mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Olivier Candau	12 139	1 an	Non
Xavière Pichon	3 468	1 an	Non

CHAPITRE 10 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaires

KMPG SA.

2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Défense cedex
Représenté par Messieurs Jean-Marc BAUMANN et Stéphane DEVIN.

Date de la première nomination : assemblée générale du 7 mars 2016.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commissaire aux comptes suppléants

SALUSTRO REYDEL

2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Défense cedex
Représenté par Monsieur Jean-Claude REYDEL.

Date de la première nomination : Assemblée Générale du 7 mars 2016.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CHAPITRE 11 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les fonctions des personnes concernées par les conventions sont indiquées au moment de la conclusion de la convention considérée.

11.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

- **Avenant n° 2 au protocole d'accord de remboursement de créance**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéfice du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président du conseil d'administration de la Société

Objet de la convention :

Un avenant au protocole d'accord de remboursement de créances du 30 juin 2016, décrit au paragraphe 11.3 du présent rapport, a été conclu le 23 octobre 2018 afin de proroger d'une année la date d'exigibilité des sommes restant dues par la Société au titre du protocole d'accord, prévue le 31 décembre 2018.

Modalités de la convention :

Aux termes de l'avenant conclu le 23 octobre 2018, les sommes dues au titre du protocole d'accord de remboursement de créances conclu le 30 juin 2016 seront exigible au 31 janvier 2020.

- **Avenant n° 3 à la convention de compte courant**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéfice du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président du conseil d'administration de la Société.

Objet de la convention :

Un troisième avenant à la convention de compte courant du 6 février 2015, décrite au paragraphe 11.3 du présent rapport, a été conclu le 23 octobre 2018 afin de prolonger la date d'exigibilité du montant de l'avance en compte courant, et des intérêts échus, prévue le 31 décembre 2018.

Modalités de la convention :

Aux termes de l'avenant n° 3 conclu le 23 octobre 2018, l'avance en compte courant consentie par la société Holding Incubatrice Internet et Mobile, ainsi que les intérêts produits, deviennent exigibles immédiatement à hauteur de 24 922 €, et le solde sera exigible au 31 janvier 2020.

- **Avenants n° 4 au protocole d'accord**

Personne concernée :

Monsieur Hervé YAHI, président du conseil d'administration de la Société

Objet des conventions :

La Société a conclu le 23 octobre 2018 un quatrième avenant au protocole d'accord du 3 mars 2016, décrit au paragraphe 11.3 du présent rapport, afin de proroger d'une année la date d'exigibilité, prévue pour le 31 décembre 2018, des sommes restantes dues par la Société à la société Holding Incubatrice Internet, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéfice du patrimoine de la société Holding Incubatrice Logiciels, dans le cadre de l'acquisition des actions de la société Equitime.

Modalités des conventions :

Aux termes de l'avenant n° 4 conclu le 23 octobre 2018, les parties ont convenu que les sommes dues par la Société au titre du protocole d'accord du 3 mars 2016 seront exigibles au 31 janvier 2020.

11.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

Néant

11.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2018

- **Avenant au protocole d'accord de remboursement de créance**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéfice du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

Un avenant au protocole d'accord de remboursement de créances du 30 juin 2016, décrit au paragraphe 11.3 du présent rapport, a été conclu le 22 septembre 2017 afin de proroger d'une année la date d'exigibilité des sommes restant dues par la Société au titre du protocole d'accord, initialement prévue le 31 décembre 2017.

Modalités de la convention :

Aux termes de l'avenant conclu le 22 septembre 2017, les sommes dues au titre du protocole d'accord de remboursement de créances conclu le 30 juin 2016 seront exigible au 31 décembre 2018.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Avenant n° 2 à la convention de compte courant**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéfice du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat.

Objet de la convention :

Un second avenant à la convention de compte courant du 6 février 2015, décrite au présent paragraphe, a été conclu le 22 septembre 2017 afin de prolonger la date d'exigibilité du montant de l'avance en compte courant, et des intérêts échus, prévue le 31 décembre 2017.

Modalités de la convention :

Aux termes de l'avenant n° 2 conclu le 22 septembre 2017, l'avance en compte courant consentie par la société Holding Incubatrice Internet et Mobile, ainsi que les intérêts produits, sera exigible au 31 décembre 2018.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Avenant n° 3 au protocole d'accord**

Personne concernée :

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société

Objet des conventions :

La Société a conclu le 22 septembre 2017 un troisième avenant au protocole d'accord du 3 mars 2016, décrit au paragraphe 11.3 du présent rapport, afin de proroger d'une année la date d'exigibilité, prévue pour le 31 décembre 2017, des sommes restantes dues par la Société à la Holding Incubatrice Internet, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéfice du patrimoine de la société Holding Incubatrice Logiciels, dans le cadre de l'acquisition des actions de la société Equitime.

Modalités des conventions :

Aux termes de l'avenant n° 3 conclu le 22 septembre 2017, les parties ont convenu que les sommes dues par la Société au titre du protocole d'accord du 3 mars 2016 seront exigibles au 31 décembre 2018.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Protocole d'accord de remboursement de créance**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéfice du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

La Société a conclu le 30 juin 2016 un protocole d'accord de remboursement de créances avec la société Holding Incubatrice Cloud Computing ayant pour objet d'encadrer les modalités de remboursement des sommes dues par la Société au titre de la convention de conseil d'assistance conclue le 2 mars 2011 et décrit ci-dessus.

Modalités de la convention :

À la date du protocole d'accord de remboursement de créances, la Société était redevable à la société Holding Incubatrice Cloud Computing de la somme de 242 886,17 euros. Aux termes du protocole d'accord, cette somme sera payée par la Société au plus tard le 31 décembre 2017 et ne sera donc pas exigible avant cette date. Les parties ont convenu que cette somme ne portera pas intérêts.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Avenant à la convention de compte courant**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéfice du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat.

Objet de la convention :

Un avenant à la convention de compte courant du 6 février 2015, décrite ci-dessus, a été conclu le 30 juin 2016 afin de prolonger la date d'exigibilité du montant de l'avance en compte courant, et des intérêts échus, initialement prévue le 31 août 2015.

Modalités de la convention :

Aux termes de l'avenant conclu le 30 juin 2016, l'avance en compte courant consentie par la société Holding Incubatrice Cloud Computing, ainsi que les intérêts produits, sera exigible au 31 décembre 2017.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Protocole d'accord**

Personne concernée :

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société

Objet de la convention :

La Société a acquis le 24 décembre 2013 les actions de la société Equitime détenues par la société Holding Incubatrice Logiciels, cette acquisition était assortie d'un crédit vendu au taux d'intérêt annuel de 8,9%. En outre, aux termes de l'acte d'acquisition des actions de la société Equitime, la Société s'est engagée à rembourser à la société Holding Incubatrice Logiciels le solde créiteur de son compte-courant ouvert dans les livres de la société Equitime, les sommes inscrites en compte-courant portaient intérêts à un taux annuel de 8,9%.

La Société a conclu un protocole d'accord le 3 mars 2016 avec la société Holding Incubatrice Logiciels ayant pour objet d'encadrer les modalités de paiement des sommes dues par la Société à la société Holding Incubatrice Logiciels dans le cadre de l'acquisition des actions de la société Equitime.

Monsieur Hervé YAHI, président de la Société au moment de la conclusion du protocole d'accord, est également président du conseil d'administration de la société Holding Incubatrice Logiciels.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Avenants n° 1 et n° 2 au protocole d'accord**

Personne concernée :

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société

Objet des conventions :

La Société a conclu le 16 novembre 2016 et le 19 décembre deux avenants au protocole d'accord du 3 mars 2016 décrit ci-dessus afin de modifier les modalités des sommes dues par la Société à la société Holding Incubatrice Logiciels dans le cadre de l'acquisition des actions de la société Equitime.

Modalités des conventions :

Aux termes de ces avenants, dans l'hypothèse d'une première cotation des actions de la Société sur un marché organisé ou réglementé accompagnée d'une émission d'actions nouvelles, il a été prévu que :

- le remboursement de la dette principale d'acquisition et de la dette principale de courant-courant, soit la somme totale de 635.371,70 euros, interviendra par voie de compensation de créances à l'occasion de la souscription de la société Holding Incubatrice Logiciels à l'émission d'actions nouvelles de la Société réalisée dans le cadre de ladite cotation ;
- les éventuelles actions formant rompus feront l'objet d'une soultre payable en numéraire par la Société ;
- les intérêts d'acquisition et les intérêts de compte-courant seront payés par la Société le 31 décembre 2017 et seront exigibles à cette date.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Contrat de conseil et d'assistance**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéfice du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

Un contrat de conseil et d'assistance a été conclu le 2 mars 2011 aux termes duquel la société Holding Incubatrice Cloud Computing s'est engagé à fournir à la Société certaines prestations relatives à des missions organisationnelles, administratives, financières, marketing et stratégiques.

Modalités de la convention :

En contrepartie des prestations et services rendus, la société Holding Incubatrice Cloud Computing une rémunération mensuelle forfaitaire hors taxes de 3 500 euros payables trimestriellement.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention. 42 000 euros hors taxes ont été comptabilisés en charge par la Société au titre de cette convention.

- **Convention de compte courant**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéfice du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

Une convention de compte courant a été conclue le 6 février 2015 aux termes de laquelle la société Holding Incubatrice Cloud Computing mettait à disposition de la Société une avance en compte courant d'un montant de 150 000 euros.

Modalités de la convention :

La Société s'est engagée à affecter la somme avancée de 150 000 euros pour faire face aux dépenses courantes nécessaires au financement de son activité. La somme avancée porte intérêt à taux annuel de 5%. L'avance, ainsi que les intérêts échus, sont exigibles au 31 août 2015.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention. 7 500 euros hors taxes ont été comptabilisés en charge par la Société au titre de cette convention.

11.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Néant.

11.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Aucune.

CHAPITRE 12 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2018

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
Filiales détenues à +50 %										
SARL LPDR Ingénierie	147 622	326 760	100	479 505	479 505		315 644	606 732	104 749	
SAS EQUITIME	145 000	627 813	100	2 760 000	2 760 000		1 301 160	3 261 943	-	71 911
SAS TEHMS	253 302	- 356 909	100	1 126 000	499 945	163 704		499 145	68 340	
HSW Inc.	4 132	- 168 520	100	4 132	4 132	148 524		-	-	19 038
SAS FORMAEVA	105 600	- 327 619	100	800 000	800 000		35 000	1 027 270	219 922	
Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
Filiales non reprise en A										
Participations non reprises en A										

ANNEXE 2

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Rub.	Var.	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires net	FL	-16,83%	1 025 543	1 233 060	1 762 050	521 778	319 116
Autres produits d'exploitation	FM à FQ	471,70%	487 285	85 235	56 271	247 836	262 677
Achats et variations de stocks	FS à FV	55,53%	5 165	3 321	2 908	4 485	3 661
Autres achats et charges externes	FW	-24,26%	1 686 231	2 226 357	1 165 710	553 203	495 049
Impôts et taxes	FX	-41,46%	70 524	120 480	57 310	62 475	28 412
Salaires et traitements	FY	-1,76%	2 502 196	2 547 095	2 063 870	1 471 304	1 247 248
Charges sociales	FZ	40,47%	1 100 993	783 790	552 515	353 366	281 145
Dotations aux amortissements et provisions	GA à GD	3020,08%	1 304 568	41 812	72 888	56 472	29 936
Autres charges	GE	-90,33%	195	2 017	3	6	1
Charges d'exploitation	GF	16,51%	6 669 872	5 724 872	3 915 204	2 501 311	2 085 452
Résultat d'exploitation	GG	17,03%	- 5 157 044	- 4 406 578	- 2 096 883	- 1 731 697	- 1 503 659
Bénéfice attribué	GH	-					
Perte supportée	GI	-					
Résultat financier	GV	52,97%	- 661 735	- 432 580	- 85 736	- 124 947	- 39 819
Résultat courant avant impôt	GW	20,24%	- 5 818 779	- 4 839 158	- 2 182 619	- 1 856 644	- 1 543 478
Résultat exceptionnel	HI	-59,13%	- 283 298	- 693 158	- 400 040	- 837	- 61
Participation des salariés	HJ	-					
Impôt sur les sociétés	HK	-27,46%	- 498 244	- 686 896	- 294 445	- 603 351	- 510 141
Résultat net	HN	15,65%	- 5 603 833	- 4 845 420	- 2 288 214	- 1 254 130	- 1 033 398
Nombre moyen de salariés	YP	0,00%	53	53	40	30	25
Total du bilan	EE	-20,53%	7 431 093	9 350 265	11 997 554	7 365 714	6 218 205

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Groupe Horizontal Software

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan

ACTIF	Note	31.12.18	31.12.17
en K€			
Ecarts d'acquisition	3.1	1 448	2 610
Immobilisations incorporelles	3.2	2 363	2 575
Immobilisations corporelles	3.3	84	116
Immobilisations financières	3.4	270	240
Actif immobilisé		4 165	5 541
Clients	3.5	2 006	2 628
Autres créances	3.6	2 508	2 333
Valeurs mobilières de placement	3.7	30	96
Disponibilités	3.7	8	431
Actifs circulant		4 551	5 488
TOTAL ACTIF		8 716	11 029

PASSIF	Note	31.12.18	31.12.17
en K€			
Capital	3.8	2 155	1 854
Prime d'émission		1 284	5 082
Réserves consolidées		(2 120)	(2 337)
Résultat net part du Groupe		(5 515)	(4 605)
Capitaux propres		- 4 196	- 6
Autres fonds propres	3.9	2 486	2 501
Provisions courantes	3.10	312	590
Emprunts et dettes financières	3.11	3 717	2 471
Fournisseurs et comptes rattachés		1 293	1 420
Autres dettes et comptes de régularisation	3.12	5 105	4 053
TOTAL PASSIF		8 716	11 029

Compte de résultat

en K€	Note	31.12.18	31.12.17
Chiffre d'Affaires	3.13	5 302	4 329
Autres produits	3.14	1 257	901
Achats de matières premières et marchandises		(164)	(180)
Autres achats et charges externes		(2 365)	(2 745)
Impôts et taxes		(172)	(216)
Charges de personnel	3.15	(6 016)	(5 554)
Dot. aux amortissements et provisions		(2 198)	(626)
Résultat d'exploitation		(4 357)	(4 091)
Charges et produits financiers	3.16	139	(327)
Résultat courant des entreprises intégrées		(4 218)	(4 418)
Charges et produits exceptionnels	3.17	(991)	16
Impôts	3.18	(59)	1
Résultat net des entreprises intégrées		(5 268)	(4 401)
Dot. aux amortissements des écarts d'acquisition	3.1	(247)	(204)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(5 515)	(4 605)
Intérêts minoritaires			
Résultat net - part du Groupe		(5 515)	(4 605)
Résultat net par action	3.8.3	-2,56 €	-2,48 €
Résultat net par action dilué		-2,56 €	-2,48 €
Résultat net par action dilué des activités cédées/en cours de cession			

Tableaux des flux de trésorerie

	Note	31.12.18	31.12.17
Résultat net des sociétés intégrées		(5 515)	(4 605)
Dot. nette aux amortissements et provisions		628	971
Variation des impôts différés	3.18.3	-	(1)
Marge brute d'autofinancement		(4 887)	(3 635)
Variation du besoin en fonds de roulement	3.19.1	1 357	(837)
Flux net de trésorerie générés par l'activité		(3 530)	(4 472)
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles	3.2 et 3.3	(2)	(29)
Acquisition d'immob. financières	3.19.2	(40)	(162)
Cession d'immob. corporelles et incorporelles	3.2 et 3.3	488	-
Cession d'immob. Financières	3.19.2	10	206
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		456	15
Augmentation des fonds propres	3.8	1 349	(68)
Augmentation/diminution des dettes financières et autres fonds propres	3.11	1 631	718
Remboursement des dettes financières	3.11	(401)	(115)
Subventions d'investissement		-	
Achats et ventes d'actions propres		(33)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		2 546	535
Flux net de trésorerie généré par les activités cédés			
Variation de trésorerie		(528)	(3 922)
Trésorerie nette à l'ouverture		406	4 328
Variation de trésorerie		(528)	(3 922)
Trésorerie nette à la clôture	3.7	(104)	406
Incidence des variations des cours des devises		18	

Tableau de variation des capitaux propres – part du groupe

en K€	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Autres	Résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.16	17 342 070	1 734	11 988	(6 957)	(95)	-	(2 798)	3 872
Dividendes distribués								-
Affectation			(7 587)	4 789			2 798	-
Actions propres					(68)	(6)		(74)
Complément ID N-1								
Résultat							(4 605)	(4 605)
Regroupement des actions	-15 607 863							
Augmentation de capital	119 774	120	680					800
Capitaux propres au 31.12.17	1 853 981	1 854	5 081	(2 168)	(163)	(6)	(4 605)	(7)
Dividendes distribués								-
Affectation			(4 845)	240			4 605	-
Augmentation de capital	300 544	268	1 081					1 349
Actions gratuites		33	(33)					
Résultat							(5 515)	(5 515)
Autres			4	(34)	6			(24)
Capitaux propres au 31.12.18	2 154 525	2 155	1 284	(1 924)	(197)	-	(5 515)	(4 197)

cf. note 3.8

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A - PRÉSENTATION DU GROUPE

Horizontal Software est une société anonyme
Son siège social se situe au 2A rue Hegel Lomme ZAC Euratechnologie 59160 Lille
Elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Lille sous le n° 520 319 245

Le Groupe a développé un savoir-faire dans les domaines de la gestion du capital humain et de la gestion des temps et vend différentes solutions logicielles organisées autour de 5 axes

- Acquisition des talents
- Gestion des talents
- Gestion des temps et activités
- Optimisation (planification des équipes et activités)
- Gestion du capital humain en ligne (notamment entretiens professionnels)

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les présents comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du Règlement 99.02 du Comité de réglementation comptable sur les comptes consolidés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés,

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le groupe en acquiert le contrôle.

Les opérations et résultats internes sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées globalement

Les comptes sociaux des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont, le cas échéant, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition

Il n'est pas fait application du règlement 2015-07 du 23.11.2015 modifiant les modalités d'application des nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des écarts d'acquisition.

Sauf indications contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

1.1 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a poursuivi son activité et a entrepris de se développer. Ce développement nécessite des financements externes. Les besoins de trésorerie du Groupe ont été, jusqu'à présent, couverts grâce à des crédits d'impôt recherche et à des subventions, à l'émission d'emprunts obligataires et à des augmentations de capital. Une levée de fonds est d'ailleurs intervenue en février 2018 ainsi que l'émission d'un emprunt obligataire en juillet 2018 d'un montant nominal de 2 m€ dont 2 tranches ont déjà été souscrite pour 900 K€ comme précisé dans la note « 1 .2 Evénements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018 » paragraphe « Emprunts obligataires ». La troisième tranche subdivisée en 11 tranches de 100 k€ chacune est encore exercable sur demande de la société.

Une autre augmentation de capital est également intervenue en mars 2019 comme précisé dans la note « 1 .4 Evénements postérieurs au 31 décembre 2018 » paragraphe « Augmentation de capital ».

Au regard du litige avec Alpha Blue Ocean (European Growth Opportunities Securization Fund), fond émetteur de l'emprunt obligataire, indiqué en éléments postérieur à la clôture, la société a reçu une lettre d'engagement de la part de Truffle Capital, son actionnaire principal, afin d'assurer la continuité d'exploitation en cas de besoin sur les 12 mois à compter de la date de clôture en lui apportant son soutien financier pour honorer ses dettes et assurer la poursuite de son activité sans interruption.

Au regard de ce qui précède, des accords obtenus et en cours de signature, ainsi que de ses prévisions de croissance de chiffre d'affaires et de ses prévisions de trésorerie, le Groupe estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture des présents comptes. Si la signature des accords en cours, ainsi que ses prévisions actuelles de chiffre d'affaires ou de trésorerie ne se réalisaient pas ou se décalaien, ou si le groupe voulait accélérer son développement notamment par de la croissance externe, il pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de ses activités et avoir besoin de financements complémentaires.

1.2 EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

➤ Augmentation de capital :

Au cours de l'exercice 2018, la société HORIZONTAL SOFTWARE a procédé à plusieurs augmentations de son capital ;

- une augmentation a été réalisée en février 2018, pour un montant de 210 017 €, par émission d'actions ordinaires nouvelles de la société, assortie d'une prime d'émission de 1 089 998 €
- une augmentation du capital a été réalisée en juin 2018 pour 32 949 €, par l'acquisition définitive des actions gratuites qui avaient été attribuées le 22 juin 2017, au profit du personnel salarié et mandataires sociaux,
- des augmentations du capital ont été réalisées par la conversion de 12 obligations OCEANE sur l'année 2018, qui ont permis d'augmenter le capital de 57 578 €, assorti d'une prime d'émission de 62 422 €.

➤ Emprunt obligataire :

Horizontal Software a émis le 25 juillet 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 2 M€ par voie d'émission réservée de 200 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) assorties de bons de souscription d'actions.

L'opération est susceptible de se traduire par un apport maximum de fonds propres d'environ 2,8 M € se décomposant comme suit :

- 1,8 M€ correspondant à la souscription de la totalité des OCEANE à émettre dans le cadre du programme de financement, à un prix de souscription unitaire égal à 90% de leur valeur nominale, et ;
- 1 M€ correspondant à l'exercice de la totalité des BSA attachés.

Le financement comporte une clause qui peut obliger Horizontal Software, lorsque le prix de conversion est inférieur à la valeur nominale, à payer une indemnité en numéraire ou en titres.

De plus, 9 OCEANE, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 90 K€, ont été souscrites le 25 juillet 2018 par compensation avec la créance liquide et exigible détenue par l'Investisseur au titre de la commission d'engagement prévue au Contrat d'Emission.

Le 25 juillet 2018, la société a procédé au tirage de la première tranche de 40 OCEANE assorties de 35.714 BSA, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 400.000 euros ;

Le 26 juillet 2018, la société a procédé au tirage de 10 OCEANE assorties de 8.928 BSA, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire complémentaire de 100.000 euros.

Le 1^{er} octobre 2018, la société a procédé au tirage de 40 OCEANE assorties de 57 142 BSA, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire complémentaire de 400.000 euros.

➤ Litige commercial :

Dans le cadre d'un litige commercial, Le Groupe a comptabilisé sur la période :

- Une dépréciation de 100% du montant de la créance client figurant à l'actif du bilan pour un montant brut de 613 K€, dans le poste « Clients-Factures à établir ».
- Une dépréciation de 100% de la facture d'acompte figurant à l'actif du bilan pour un montant brut de 328 K€, dans le poste « Créances clients ». Cette facture était assortie d'une garantie bancaire à première demande qui a été exercée en octobre 2018. Cette facture avait été provisionnée en provision pour risque lors de la situation intermédiaire au 30 juin 2018. Suite à l'exercice de la garantie et du remboursement de la facture et compte tenu de la provision constatée au 31 décembre 2018 sur cet actif, cette provision a été reprise sur le 2ieme semestre 2018.

Les avocats de la société Horizontal Software remettront leurs conclusions prochainement au tribunal de Genève. Ces provisions ont ainsi été comptabilisées en vertu du principe de prudence du fait de l'incertitude de recouvrement de ces créances à ce stade de la procédure.

Par ailleurs, le client ayant donné lieu à ce litige commercial a fait une demande au titre d'indemnités d'un montant de l'ordre de 2.8 millions de francs suisse. Néanmoins, la société n'a comptabilisé aucune provision au titre de ces demandes. La Société Horizontal Software possède un certain nombre d'éléments positifs sur la résolution de ce litige en sa faveur. Cependant, elle est dans l'incapacité de se prononcer sur la valorisation du risque inhérent à ce litige.

➤ Report d'exigibilité des avances versées au Groupe :

Au 31 décembre 2018, une avance pour 179 K€ est comptabilisée en dettes financières diverses. Cette avance a été effectuée par Holding Incubatrice Internet et Mobile, actionnaire d'Horizontal Software. L'avenant du 23-10-2018 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 janvier 2020 pour un montant de 154 K€ ; 25 K€ ont été compensés lors de l'augmentation de capital réalisée le 14 mars 2019.

Au 31 décembre 2018, une dette auprès de la société Holding Incubatrice Internet pour 220 K€ est comptabilisée en dettes financières diverses. L'avenant du 23-10-2018 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 janvier 2020.

Au 31 décembre 2018, une dette auprès de la Holding Incubatrice Internet et Mobile pour 331 K€ est comptabilisée en dettes financières diverses. L'avenant du 23-10-2018 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 janvier 2020.

➤ Contrat cadre OSEO Pajero :

Une avance remboursable a été octroyée aux sociétés du groupe Horizontal Software et Equitime conjointement à la subvention prévue au contrat avec BPI France (Oséo). Les versements pour un total de 2 485 716 € ont été perçus au cours des années 2011 à 2016.

Les difficultés de valorisation de la partie langage naturel de HUDL dans l'offre produit ont conduit au constant de son échec commercial partiel auprès de BPI France. Ceci entraînera :

- un abandon de créance d'un montant de 619 489 € au profit de la société Equitime qui sera constaté sur l'exercice 2019, la décision de BPI France ayant été prononcée par courrier du 08 avril 2019 . Par ce courrier, la société Equitime est libérée de toutes ses obligations au regard de cette aide remboursable ;
- un abandon de créance d'un montant de 1 306 227 € au profit de la société Horizontal Software prononcé par courrier du 08 avril 2019 de la BPI France. Cet abandon de créances ne deviendra définitif qu'après remboursement total de la somme résiduelle, soit 560 000 €.

Les intérêts dont étaient assortis les remboursements prévus au contrat, et qui avaient été provisionnés sur l'exercice 2017 pour un montant total de 271 118 €, ont été repris sur l'exercice 2018 en totalité, dégageant un profit financier de même montant.

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles liées à la technologie acquise concernant le projet Pajero de la société Equitime ont été mis au rebut sur l'exercice pour une valeur nette comptable de 488 K€, constaté en résultat exceptionnel (cf. note 3.2 Immobilisations incorporelles).

➤ Report des échéances sur emprunts BPI :

Le groupe Horizontal Software a bénéficié de prêts à l'innovation auprès de BPI France sur les exercices 2015 à 2017. Courant 2018, des négociations ont été engagées auprès de BPI France afin de demander le report des échéances sur ces prêts à compter de juin 2018. Sur l'exercice 2018, 115 K€ ont été suspendus. Des négociations sont en cours avec la BPI pour une reprise des remboursements à compter de 2020.

➤ Ecart d'acquisition :

La société FORMAEVA a intégré le périmètre de consolidation de HSW le 22 décembre 2017 et a été intégrée globalement à cette date. Suite à cette acquisition, un écart d'acquisition et une immobilisation incorporelle au titre de la technologie acquise ont été comptabilisés respectivement à hauteur de 1 347 K€ et 413 K€ au 31 décembre 2017. L'affectation de l'écart d'acquisition sur l'exercice 2018 a entraîné la constatation d'une immobilisation incorporelle au titre de la relation client acquise pour un montant de 915 K€.

1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2018

➤ Augmentation de capital :

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 14 mars 2019 d'un montant de 462 422 €, par l'émission de 462 422 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.00 €, souscrites au prix de 1.00 € par action. Cette augmentation a été réalisée en numéraire pour 437 500 € et par compensation de créance à hauteur de 24 922 €.

➤ Contrat d'aide Pajero :

Comme évoqué dans la note «1 .2 Evénements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018 » paragraphe « Contrat cadre OSEO Pajero », l'échec commercial partiel a été reconnu par la BPI France concernant les avances remboursables octroyées aux sociétés du groupe Horizontal Software et Equitime.

➤ Litige Alpha Blue Ocean (emprunt obligataire) :

La société a fait l'objet fin avril 2019 d'une saisie conservatoire de créances de la part d'Alpha Blue Ocean (European Groth Opportunities Securization Fund) sur certains des comptes bancaires du groupe pour le montant de l'emprunt obligataire restant dû au 31 décembre 2018 (870 K), assortie d'une pénalité de retard de 25 K non provisionnée.

Cette saisie fait suite à la suspension des conversions en novembre 2018.

Une procédure est en cours afin de lever cette saisie contestée par la société dans la mesure où les discussions sont toujours en cours pour la poursuite du contrat.

1.5 METHODES PREFERENTIELLES

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

La comptabilisation des engagements de retraite et autres avantages du personnel

La comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement, à l'identique de ce qui figure dans les comptes individuels

Le Groupe n'applique pas la méthode :

-de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés

-de l'étalement des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émissions des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt.

Les autres méthodes préférentielles prévues par le plan comptable général ne sont pas appliquées, leurs impacts potentiels étant considérés comme non significatifs sur les comptes au 31.12.18.

1.6 UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le Groupe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établis sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissements des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

1.7 ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le cout d'acquisition des titres et la quote part dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif de la société et sont amortis sur une durée reflétant aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 10 ans. Par ailleurs, si les objectifs retenus lors de l'acquisition viennent à être sensiblement modifiés, une dépréciation ou une modification du plan d'amortissement est comptabilisé au-delà des amortissements pratiqués.

1.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur cout d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Nature	Durée retenues
Technologies acquises (1)	Linéaire, 8 ans
Relations Clients (2)	Linéaire, 10 ans
Concessions, brevets et licences	Linéaire, 1 an
Installations, agencements	Linéaire, 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	Linéaire, 3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire, 10 ans

(1) Correspondent à des technologies acquises au travers de regroupements d'entreprises (cf. note 3.2)

(2) Les relations clients correspondent aux portefeuilles client, stables et pérennes (cf. note 3.2)

Les frais de recherche et développement sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice

1.9 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent notamment les dépôts et cautionnements sur emprunts, baux et les dépôts de garanties liés au contrat d'affacturage

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.10 DEPRECIACTION DES ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeurs dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenues au cours de la période (baisse significative du chiffre d'affaires d'une des sociétés du groupe), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des couts de sortie et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux futurs de trésorerie sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

1.11 CREANCES ET AUTRES CREANCES

Les créances clients sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances fait apparaître un risque de recouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Le Groupe a contracté auprès de GE un contrat d'affacturage dans lequel il cède la totalité de ses créances en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre le Groupe et le factor. De ce fait, les créances cédées au factor seront payées par les clients directement au factor. Dans le cas où des créances cédées au factor et qui ne seraient pas réglées dans un délai de 60 jours, celles-ci seront rétrocédées au Groupe, qui devra en assurer le recouvrement.

Dans ce cas de figure, le Groupe redevient propriétaire des créances et assume alors le risque de non-paiement. Conformément au règlement CRC 99-02, la comptabilisation des opérations d'affacturage du Groupe suit l'approche juridique suivante : la subrogation vaut transfert de propriété, que le contrat soit ou non avec recours du factor, et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées.

Les créances cédées au factor qui ne sont pas financées immédiatement par ce dernier sont comptabilisées en autres créances jusqu'à leur règlement par le factor. Les retenues de garanties figurent en immobilisations financières.

Les autres créances sont composées majoritairement de créances fiscales et sociales.

1.12 OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des entités aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période.

1.13 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. A chaque clôture, la valeur nette comptable est comparée à leur valeur de marché de la valeur mobilière de placement. En cas de moins-value latente, une dépréciation est constatée.

1.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06 et sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

1.15 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les salariés français du Groupe bénéficiant des prestations de retraite prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies)
- versement de pensions de retraite par les organismes de sécurité sociale, lesquelles sont financées par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies)

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestations définies) sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminués de la juste valeur des actifs du régime y afférent, qui leur sont dédiés.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- calcul sur la base d'un âge de départ à la retraite à 62 ans
- à partir de 5 ans d'ancienneté, 1 mois
- 1/5 mois par année à partir de la 6^{ème} année
- taux d'actualisation : 1,7 % pour 2018
- taux de progression des salaires : 0 %

1.16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge. Les primes de non conversion ne sont pas provisionnées.

Le 27 juillet 2018, un emprunt obligataire a été mis en place pour un montant nominal de 2 M€, avec le fonds d'investissement European High Growth Opportunities Securization Fund (l'investisseur), par voie d'émission réservée d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (les Océanes), assorties de bons de souscriptions d'actions (les BSA). Les Océanes ont une valeur nominale de 10 000 € chacune.

Selon les termes du contrat d'émission, l'investisseur devra souscrire sur une durée maximale de 30 mois, et en plusieurs tranches ci-après :

- sur l'exercice 2018, 90 Océanes ont été souscrites pour une valeur nominale totale de 900 000 €, soit en 2 tranches de 500 000 € et 400 000 €,

- 110 Océanes représentant 1,1 M€ de valeur nominale totale devront être souscrites en onze tranches successives de 100 000 €.

Les Océanes non converties ne portent pas d'intérêt.

La prime de non conversion représente 10% de la valeur nominale des OCEANE en circulation, soit au 31 décembre 2018 un montant de 87 K€.

1.17 AVANCES CONDITIONNEES

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche du Groupe dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres »

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche du Groupe dont le remboursement n'est pas conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « dettes financières diverses »

1.18 CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu sur l'exercice s'il est certain dans son principe et son montant.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées :

- les ventes de négoce sont comptabilisées à la date de transfert de propriété
- les ventes de licences sont comptabilisées à la date d'installation
- les ventes d'abonnement SaaS sont comptabilisées à partir de la date de mise à disposition de l'URL de connexion et prorata temporis
- les prestations de maintenance sont enregistrées en résultat prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à des produits constatés d'avance. Ces contrats sont généralement d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction
- les ventes de services et les formations sont comptabilisées au fur et à mesure de leur réalisation sur la base des jours engagés.

1.19 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste comprend notamment les subventions d'exploitation ainsi que le crédit impôt recherche et le crédit impôt innovation.

1.20 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêts sur les emprunts.

1.21 DISTINCTION ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant enregistre les produits et les charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances
- subventions d'exploitation
- transferts de charges d'exploitation

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel

1.22 IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les impôts différés sont déterminés selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporelles résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale. Un impôt différé actif est constaté dès lors que son caractère est probable

Les impôts différés ont été retenus sur une base nette par entité fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

1.23 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions de la société en circulation au cours de la période

Conformément à l'avis OEC n° 27 § 3, lorsque le résultat net par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat net par action.

2. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

2.1 MODALITES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés. Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition ou de création.

2.2 PERIMETRE

Entité consolidée	Siège	31.12.18		31.12.17	
		Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
Horizontal Software	Lomme (59160)	Société Mère		Société Mère	
LPDR	Paris (75008)	IG	100,00%	IG	100,00%
Equitime	Gières (38610)	IG	100,00%	IG	100,00%
TEHMS	Lomme (59160)	IG	100,00%	IG	100,00%
Formaeva	Lille (59001)	IG	100,00%	IG	100,00%
Horizontal Software Inc	New York (USA)	IG	100,00%	IG	100,00%

La société LPDR a été acquise le 30 juin 2012.

La société Equitime a été acquise le 24 décembre 2013.

La société TEHMS a été acquise le 30 juin 2014.

La société Horizontal Software Inc, fait partie du périmètre de consolidation, mais n'a exercé aucune activité sur les derniers exercices.

La société Formaeva a été acquise le 22 décembre 2017 et a été intégrée globalement à cette date.

La filiale roumaine de Formaeva détenue à 95% n'a pas été intégrée au périmètre de consolidation car son impact n'est pas significatif.

2.3 DATE DE CLOTURE

La société consolidante clôture ses comptes au 31.12. Il en est de même pour l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 ECARTS D'ACQUISITION

» Au 31.12.2018

	Equitime	TEHMS	LPDR	Formaeva	Total
Valeurs brutes					
au 31.12.17	702	1 202	136	1 347	3 387
Acquisitions					-
Répartition RC				(915)	(915)
Cessions					-
au 31.12.18	702	1 202	136	432	2 472
Amortissements					
au 31.12.17	(280)	(420)	(77)	-	(777)
Dotations	(70)	(120)	(14)	(44)	(248)
Reprises					-
au 31.12.18	(350)	(540)	(91)	(44)	(1 025)
Valeurs nettes					
au 31.12.17	422	782	59	1 347	2 610
au 31.12.18	352	662	45	388	1 447

Les écarts d'acquisition sont amortis sur 10 ans.

3.2 |MMOBILISATIONS INCORPORELLES

» Au 31.12.2018

	Frais d'établis.	Technologies acquises	Conces. brevets	Relation clientèle	Total
Valeurs brutes					
au 31.12.17	43	2 064	823	2 327	5 257
Acquisitions		-			-
Répartition GW				915	915
Cessions, mise au rebut		(1 303)			(1 303)
au 31.12.18	43	761	823	3 242	4 869
Dépréciations					
au 31.12.17	(43)	(866)	(818)	(954)	(2 681)
Dotations	-	(259)	(2)	(325)	(585)
Reprises		815			815
Autres			(1)	(54)	(55)
au 31.12.18	(43)	(310)	(821)	(1 333)	(2 506)
Valeurs nettes					
au 31.12.17	-	1 198	5	1 373	2 576
au 31.12.18	-	451	2	1 910	2 363

Lors des acquisitions des sociétés LPDR, Tehms, Equitime et Formaeva, Horizontal Software a évalué à leur juste valeur des actifs et des passifs.

La juste valeur de la relation clientèle est évaluée selon la méthode du surprofit, qui consiste à identifier les profits futurs attribuables à l'actif incorporel actualisé sur sa durée de vie résiduelle. Cet actif est amorti en fonction de la durée de vie estimée de la relation clients soit 10 ans. La juste valeur des technologies acquises est évaluée sur la base des coûts nécessaires à leur développement tels que reflétés par les valeurs nettes comptables de coûts de développement engagées par les sociétés rachetées à la date de prise de contrôle. La technologie est amortie sur 8 ans correspondant à la durée de remplacement estimée par la société.

Les immobilisations incorporelles liées à la technologie acquise concernant le projet Pajero de la société Equitime ont été mis au rebut sur l'exercice pour une valeur nette comptable de 488 K€, constaté en résultat exceptionnel comme mentionné dans la note «1 .2 Evénements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018 » paragraphe « Contrat cadre OSEO Pajero ».

Suite au test de valorisation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles réalisés, une dépréciation des immobilisations incorporelles au titre de la relation client de la société Tehms a été comptabilisée au 31 décembre 2018 pour un montant de 54 K€. Cette dépréciation a été comptabilisée en résultat exceptionnel.

3.3 |MMOBILISATIONS CORPORELLES

» Au 31.12.2018

	Terrains et aménagements	Constructions	Installations tech.	Autres immob	Immob en cours	Total
Valeurs brutes						
au 31.12.17				392		392
Acquisitions				2	-	2
Cessions, mise au rebut				-	-	-
Autres				-	-	-
au 31.12.18	-	-	-	394	-	394
Amortissements						
au 31.12.17				(276)		(276)
Dotations				(33)		(33)
Reprises				-	-	-
Autres				-	-	-
au 31.12.18	-	-	-	(309)	-	(309)
Valeurs nettes						
au 31.12.17	-	-	-	116	-	116
au 31.12.18	-	-	-	85	-	85

3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

31.12.17	Augmentation	Diminution	31.12.18
240	40	(10)	270

Figurent notamment dans ce poste des retenues de garanties versées dans le cadre du contrat d'affacturage (note 1.9)

3.5 CREANCES CLIENTS

	31.12.18	31.12.17
Valeurs brutes	3 338	2 800
Dépréciations	(1 332)	(173)
Valeurs nettes	2 006	2 627

Les créances clients ont une échéance inférieure à 1 an.

Comme mentionné dans la note « 1.2 Evénements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018 », paragraphe « Litige commercial », une dépréciation d'un montant de 942 K€ a été constatée en vertu du principe de prudence sur l'exercice 2018 au titre d'un litige commercial.

3.6 AUTRES CREANCES

	31.12.18	31.12.17
Créances sociales	2	21
Créances fiscales - Impôts (1)	724	819
Créances fiscales - TVA	513	593
Impôts différés actifs	-	-
Autres créances (2)	973	573
Charges constatées d'avance	296	327
Total	2 507	2 333

(1) dont en 2017, 617 K€ de crédit impôt recherche
78 K€ de CICE

En 2018, 642 K€ de crédit impôt recherche
82 K€ de CICE

(2) dont en 2017, 347 K€ de créances cédées au factor et non finançables au 31.12.17
En 2018, 674 K€ de créances cédées au factor et non finançables au 31.12.18

3.7 TRESORERIE

	31.12.18	31.12.17
Valeurs mobilières	30	96
Disponibilités	8	431
Trésorerie brute	38	527
Découverts bancaires	-142	-123
Trésorerie nette	-104	404

Les valeurs mobilières correspondent à un compte à terme

3.8 CAPITAUX PROPRES

3.8.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital de Horizontal Software est composé de 2 154 525 actions ordinaires au nominal de 1€ entièrement libérées.

- La société a procédé à trois augmentations de capital sur l'exercice 2018 :

le 20 février 2018, création de 210 017 actions, soit
une augmentation totale de capital de 210 K€
une augmentation de la prime d'émission de 1 090 K€

le 22 juin 2018, création de 32 949 actions, soit
une augmentation de capital de 33 K€

conversion des OC, création de 57 578 actions, soit
une augmentation total de capital de 58 K€

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital
au 31.12.17	1 853 981	1	1 853 981
Actions émises	300 544	1	300 544
au 31.12.18	2 154 525	1	2 154 525

3.8.2 CAPITAL POTENTIEL – INSTRUMENTS DILUTIFS

La société a procédé à l'émission/attribution de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital au cours des exercices précédents.

Attributions de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE)

Date de l'assemblée	29/06/2015
Nombre de BSPCE émis	600 000
Point de départ de la période d'acquisition	N/A
Date d'expiration	
Prix d'exercice d'un BSPCE	0,96 €
10 BSPCE donne droit à	1 action
Nombre de BSPCE souscrits au 31.12.18	0
Nombre de BSPCE annulés au 31.12.18	65 000
Nombre de BSPCE restants au 31.12.18	535 000

Emission d'obligations OCEANE assorties de bons de souscription d'actions

Date de l'assemblée	21/06/2018
Nombre de OCEANE émises	99
Nombre de OCEANE exercées	12
Nombre de OCEANE restantes	87
Nombre de BSA créés	101 784
Date d'expiration	
Nombre de BSA souscrits au 31.12.18	0
Nombre de BSA annulés au 31.12.18	0
Nombre de BSA restants au 31.12.18	101 784

3.8.3 RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions retenu pour le calcul du résultat par action au titre de l'exercice clos au 31.12.2018 est de 2 154 525.

Du fait du résultat net négatif, le résultat net dilué par action est identique au résultat net par action.

	31.12.18	31.12.17
Actions en circulation (moyenne pondérée) (1)	2 154 525	1 853 981
Résultat net part du groupe en K€ (2)	(5 515)	(4 605)
Résultat net par actions en € (2)/(1)	(2,56)	(2,48)

3.9 AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres sont entièrement constitués d'avances conditionnées remboursables OSEO et concernent notamment le projet Pajero :

- Une avance remboursable a été octroyée à la société Equitime pour un montant de 620 K€.
- Une avance remboursable a été octroyée à la société Horizontal pour un montant de 1 866 K€

Comme évoqué dans la note « 1.2 Evénements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018 », paragraphe « Contrat cadre OSEO Pajero », la BPI France (ex Oséo) a prononcé l'échec commercial partiel auprès de BPI France ce qui entraînera :

- un abandon de créance d'un montant de 620 K€ pour la société Equitime qui sera constaté sur l'exercice 2019, la décision de BPI France ayant été prononcée par courrier du 08 avril 2019. Par ce courrier, la société Equitime est libérée de toutes ses obligations au regard de cette aide remboursable ;
- un abandon de créance d'un montant de 1 306 K€ pour la société Horizontal Software. Cet abandon de créance ne deviendra définitif qu'après remboursement total de la somme résiduelle, soit 560 K€.

Par ailleurs, une avance remboursable avait été octroyée à la société Equitime pour un total de 600 K€. La dernière échéance de cette avance remboursable a été remboursée le 3 janvier 2018 pour 15 K€.

31.12.17	Augmentation	Diminution	31.12.18
2 501	-	(15)	2 486

3.10 PROVISIONS

	31.12.17	Mouvements		31.12.18
		Dotation	Reprise	
Provisions pour risques	102	347	(393)	57
Provisions pour charges	271		(271)	-
Provisions pour indem. de retraite	216	49	(11)	254
Total	589	396	(674)	311

Les provisions pour risques au 31 décembre 2018 correspondent à des litiges prud'homaux pour un montant de 58 K€. Les montants comptabilisés correspondent aux meilleures estimations au jour de l'arrêté des comptes.

Une provision a été comptabilisée au 30 juin 2018 dans le cadre d'un litige commercial pour un montant de 328 K€. Cette provision a été reprise sur le 2ième semestre 2018 comme mentionné dans la note 1.2 « Evénements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018 », paragraphe « Litige commercial ».

La provision pour charges d'un montant de 271 K€ au 31 décembre 2017 correspondait aux intérêts financiers induits par l'actualisation des remboursements futurs de l'avance Oséo Pajero au taux de 2.49%. (cf. note 3.9 Autres fonds propres).

3.11 DETTES FINANCIERES

3.11.1 DETAIL DES DETTES FINANCIERES

	31.12.17	Souscription	Rembour- sement	31.12.18
Emprunts obligataires	-	990	(120)	870
Dettes financières	2 174		(205)	1 969
Dettes financières diverses	297	581	-	878
Total	2 471	1 571	(325)	3 717

Le poste « Dettes financières diverses » comprend notamment :

- les avances effectuées par Holding Incubatrice Cloud Computing pour un montant de 179 K€, actionnaire d'Horizontal Software, rémunérées au taux de 5%, et dont l'échéance a été reportée au 31 janvier 2020 pour un montant de 154 K€ par un avenant au protocole d'accord daté du 23-10-2018 ; 25 K€ ont été compensés lors de l'augmentation de capital du 14 mars 2019 ;

- une dette auprès de la société Holding Incubatrice Internet pour 220 K€. L'avenant du 23-10-2018 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 janvier 2020.
- une dette auprès de la Holding Incubatrice Internet et Mobile pour 331 K€. L'avenant du 23-10-2018 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 janvier 2020.

3.11.2 CARACTERISTIQUES ET ECHEANCES DES DETTES FINANCIERES

Emprunt	Date	Montant	Durée	Taux fixe	Solde		Échéances		
					31.12.18	31.12.17	à - 1 an	1 à 5 ans	sup. à 5 ans
OCA FORMAEVA					200	203	0	200	
Emprunts dettes FORMAEVA					415	540	121	294	
BPI	14.04.15	468	6,75 ans	4,66%	374	421	164	210	
BPI	04.12.15	305	6,75 ans	0,00%	245	275	105	140	
BPI	09.08.17	515	5 ans	0,00%	515	515	51	412	51
BPI	09.08.17	221	5 ans	0,00%	221	221	22	176	22
Total					1968	2174	463	1432	74

Les contrats BPI ne sont assortis d'aucunes conditions particulières

3.12 AUTRES DETTES

	31.12.18	31.12.17
Personnel et organismes sociaux	1 132	1 083
Dettes fiscales - Impôts	158	108
Dettes fiscales - TVA	962	897
Impôts différés passif	0	0
Autres dettes	993	972
Produits contestés d'avance (1)	1 860	993
Total	5 105	4 053

(1) Les produits constatés d'avance concerne les contrats de maintenance facturés terme à échoir et pour lesquels les revenus sont comptabilisé en produit prorata temporis.

3.13 CHIFFRE D'AFFAIRES

3.13.1 DETAIL PAR NATURE

	31.12.18	31.12.17
Négoce		
France	73	82
Export	0	6
Ventes de biens		
France	0	192
Export		
Ventes de services		
France	5 106	3 867
Export	123	182
Total	5 302	4 329

3.13.2 INFORMATION SECTORIELLE

En 2018, Horizontal Software a continué la transition du modèle économique d'un mode licence Client-Serveur, provenant de l'acquisition Equitime, vers un modèle Cloud-SaaS
Ainsi, le chiffre d'affaires est composé :

- Licences, prestations de mise en œuvre, contrats de maintenance récurrents liés au produit client / serveur, qui a vocation à s'atténuer forcement (hormis la récurrence)
- Abonnements, prestations de mise en œuvre et exceptionnellement licences liées au produit Cloud-SaaS qui affiche une forte croissance

	Client-Serveur	31.12.18	Cloud-SaaS	Total	Client-Serveur	31.12.17	Cloud-SaaS	Total
Licences		31	66	97		35	14	49
Services		677	1 348	2 025		582	1 411	1 993
Maintenance/abonnement SaaS		1 097	2 010	3 107		1 155	1 043	2 198
Négoce		36	37	73		46	43	89
Total		1 841	3 461	5 302		1 818	2 511	4 329

3.14 AUTRES PRODUITS

	31.12.18	31.12.17
Production immobilisée	-	-
Subventions (1)	676	862
Transfert de charge et reprise sur provisions	538	39
Autres produits	42	-
Total	1 257	901

(1) dont en 2017, crédit impôt recherche et crédit impôt innovation pour 786 K€
dont en 2018, crédit impôt recherche et crédit impôt innovation pour 642 K€

3.15 MASSE SALARIALE

Le CICE est comptabilisé en déduction des charges de personnel

CICE 2018 : 82 K€

CICE 2017 : 78 K€

3.16 ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER

	31.12.18	31.12.17
Dot. aux amort. et prov.	215	(271)
Intérêts et charges assimilées (1)	(76)	(56)
Résultat financier	139	(327)

(1) Correspondent notamment aux intérêts et charges financières sur compte courant

3.17 ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.18	31.12.17
Produits exceptionnels sur opé. de gestion	15	38
Charges exceptionnelles sur opé. de gestion	(1 007)	(22)
Charges exceptionnelles sur opé. en capital	-	-
Résultat exceptionnel	(991)	16

3.18 IMPOT

3.18.1 ANALYSE DE L'IMPOT

	31.12.18	31.12.17
Impôts sociaux	(59)	-
Impôts différés	-	1
Total (produits d'impôts)	(59)	1

3.18.2 PREUVE D'IMPOT

	31.12.18	31.12.17
Résultat net - part du groupe	(5 515)	(4 605)
Dotation aux amortissement des écarts d'acquisition	247	204
Produits/charges d'impôts	(59)	1
résultat avant impôt	(5 327)	(4 400)
Taux d'impôt - 33,33%	(1 776)	(1 467)
Déficits non activés	2 248	1 578
Différences temporaires	34	-
Déficits imputés	-	-
Crédits impôts recherche et crédits impôts innovation	(642)	(261)
Différences permanentes	98	98
Autres	72	17
Impôts	0	(1)

3.18.3 DETAIL DES IMPOTS DIFFERES

		31.12.17	Variation	31.12.18
Intégration fiscale	IDR	IDA	35	(2)
	Marge sur immob	IDA	-	-
	Déficits activés	IDA	30	(17)
	Technologie et relations clients	IDP	(2)	19
	Annul. frais de R&D	IDA	(63)	-
	Ss total Intégration fiscale	-	-	-
Equitime	IDR	IDA	37	8
	Déficits activés	IDA	112	(156)
	Technologie et relations clients	IDP	(110)	(162)
	Annul. frais de R&D	IDA	(35)	306
	Régul annul.frais de R&D	IDA	(4)	4
	Ss total Equitime	-	-	-
TEHMS	IDR	IDA	-	1
	Déficits activés	IDA	105	(33)
	Technologie et relations clients	IDP	(73)	37
	Annul. frais de R&D	IDA	(32)	(5)
	Ss total TEHMS	-	-	-
Formaeva	IDR	IDA	-	6
	Déficits activés	IDA	-	251
	Technologie et relations clients	IDP	-	(257)
	Annul. frais de R&D	IDA	-	-
	Ss total TEHMS	-	(0)	(0)
Total				-

Le montant des déficits indéfiniment reportables du Groupe s'élève au 31.12.18 à 18 386 K€ contre 16 138 K€ pour l'exercice précédent. Les déficits sont activés à hauteur des différences temporelles taxables et au-delà dans la mesure où leur récupération est jugée probable. Au 31 décembre 2018 aucun déficit reportable n'a été activé au-delà des différences temporelles taxables qu'ils peuvent compenser compte tenu des historiques de pertes des entités auxquelles ils se rapportent.

Les actifs nets d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un futur proche du fait d'un bénéfice attendu.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, il existe une convention d'intégration fiscale entre Horizontal Software et LPDR. La répartition de la charge d'impôt est calculée de telle façon que chaque société supporte le montant de l'impôt comme si elle était imposée séparément.

3.19 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

3.19.1 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31.12.18	31.12.17
Variation des clients	622	(228)
variation des autres créances	(174)	(72)
Sous total	448	(300)
variation des fournisseurs	(126)	(366)
variation des autres dettes	1 053	(171)
Sous Total	926	(537)
Total	1 374	(837)

3.19.2 ACQUISITIONS ET CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERE

Ce poste reprend notamment les variations des fonds de garanties du factor

3.19.3 INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE

Aucune incidence des variations de périmètre sur 2018.

La société FORMAEVA est entrée dans le périmètre de consolidation au 22/12/2017 par intégration globale. Son impact sur 2017 sur l'ensemble consolidé n'est que bilanciel. L'impact sur le compte de résultat n'ayant pas été considéré comme significatif pour 2017. Toutes les variations « autres » sont liées à l'entrée de FORMAEVA au 31/12/2017.

3.20 AUTRES INFORMATIONS

3.20.1 EFFECTIFS MOYENS

	31.12.18	31.12.17
Cadres	80	87
Non cadres	9	17
Total	89	104

3.20.2 ENGAGEMENTS DONNES

Crédits-bails

Le Groupe a des contrats de location en crédit-bail sur du matériel. Du fait des montants non significatifs, ces contrats ne sont pas retraités dans les comptes consolidés

Covenants bancaires

Les contrats de prêt avec les partenaires financiers n'intègrent pas de covenants bancaires

Primes de non conversion

Les primes de non conversion représente 10% de la valeur nominale des OCEANE en circulation

3.20.3 ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements reçus du factor

	31.12.18	31.12.17
Créances cédés	1 601	630
Engagements	1 601	630

Engagements reçus sur emprunt

Le prêt Innovation FEI pour un montant de 468 K€ souscrit au cours de l'année 2015, bénéficie d'une garantie au titre :

- du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 40%,
- du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 40%.

3.20.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au 31.12.18 :

Il existe une avance pour 179 K€, rémunérées au taux de 5%, effectuée par Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire d'Horizontal Software, dont 154 K€ à échéance au 31 janvier 2020 ; 25 K€ ont été compensés lors de l'augmentation de capital réalisée le 14 mars 2019.

- une dette auprès de la société Holding Incubatrice Internet pour 220 K€, à échéance au 31 janvier 2020.
- une dette auprès de la Holding Incubatrice Internet et Mobile pour 331 K€, à échéance au 31 janvier 2020.

Rémunération des organes de direction

	31.12.18	31.12.17
Rémunérations globales	161	245

3.20.5 HONORAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant HT	KPMG		Crowe Horwath	
	31.12.18	31.12.17	31.12.18	31.12.17
Audit				
<i>Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)</i>				
société mère	67	51		
Régularisation honoraires 2017	11			
Filiales intégrées globalement	16	17	3	0
<i>Autres diligences et prestations liées à la mission du commissaire aux comptes</i>				
société mère	0	0		
Filiales intégrées globalement				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Total	94	68	3	0



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Horizontal Software S.A.

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Horizontal Software S.A.

2 rue Hegel - ZAC Euratechnologies - 59160 LOMME

Ce rapport contient 25 pages

Référence : E1-2-1



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Horizontal Software S.A.

Siège social : 2 rue Hegel - ZAC Euratechnologies - 59160 LOMME
Capital social : €.2.616.947

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Horizontal Software,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Horizontal Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.1 « Continuité d'exploitation et de financement » de l'annexe des comptes consolidés.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude concernant un litige client exposée dans la note 1.2 « Événements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018 », paragraphe « Litige commercial » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Amortissement des écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles :

Le groupe a mené une politique de croissance externe et, de ce fait, les écarts d'acquisitions et autres immobilisations incorporelles associées constituent une part significative du bilan consolidé. Ces derniers font l'objet du traitement suivant :

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 10 ans. La valorisation des technologies acquises est amortie sur 8 ans et celle de la relation clientèle sur 10 ans.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces amortissements et nous avons vérifié que les notes 3.1 et 3.2 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous vous signalons que la société n'a pu rendre publics dans les 4 mois de la clôture les comptes consolidés ; le rapport de gestion groupe et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Meylan, le 9 mai 2019
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Jean-Marc Baumann
Associé

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	424 375	423 812	563	859		296	34.44
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage	81 748	65 242	16 505	33 336		16 831	50.49
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations							
	Créances rattachées à des participations	312 229	148 524	163 704	788 396		624 692	79.24
	Autres titres immobilisés	5 169 637	626 055	4 543 582	5 169 637		626 055	12.11
	Prêts							
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	274 195	175 609	98 586	64 695		33 891	52.39
	Total II	6 262 184	1 439 243	4 822 942	6 056 924		1 233 982	20.37
	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	Clients et comptes rattachés	1 882 048	956 495	925 553	1 723 284		797 731	46.29
	Autres créances	1 299 194		1 299 194	1 186 959		112 235	9.46
	Capital souscrit - appelé, non versé							
	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités	400		400	114 940		114 540	99.65
	Charges constatées d'avance (3)	88 903		88 903	202 558		113 655	56.11
	Total III	3 270 544	956 495	2 314 049	3 293 341		979 292	29.74
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	84 601		84 601			84 601	
	Primes de remboursement des obligations (V)	59 562		59 562			59 562	
	Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 676 891	2 395 737	7 281 154	9 350 265		2 069 111	22.13

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

533 554

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 154 525)	2 154 525	1 853 981	300 544	16.21
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 284 307	5 081 362	3 797 055	74.73
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 603 833	4 845 420	758 413	15.65
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 165 001	2 089 923	4 254 925	203.59
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	1 866 227	1 866 227		
	Total II	1 866 227	1 866 227		
	Provisions pour risques		210 607	210 607	100.00
PROVISIONS	Provisions pour charges				
	Total III		210 607	210 607	100.00
DETTE (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	937 198	62 220	874 978	NS
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 354 400	1 793 261	438 861	24.47
	Concours bancaires courants	436 449		436 449	
	Emprunts et dettes financières diverses	2 305 488	408 018	1 897 470	465.05
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 065 694	1 846 171	780 477	42.28
	Dettes fiscales et sociales	945 319	802 839	142 480	17.75
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	481 206	230 825	250 382	108.47
	Produits constatés d'avance (1)	54 174	40 175	13 999	34.85
	Total IV	7 579 928	5 183 507	2 396 420	46.23
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 281 154	9 350 265	2 069 111	22.13

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 706 620 3 813 212

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	10 658		10 658	3 348		7 310	218.37
Production vendue de biens						214 826	17.47
Production vendue de services	1 009 574	5 312	1 014 886	1 229 712			
Chiffre d'affaires NET	1 020 231	5 312	1 025 543	1 233 060		207 516	16.83
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			31 340	76 824		45 484	59.21
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			424 140	8 394		415 746	NS
Autres produits			31 805	17		31 788	NS
Total des Produits d'exploitation (I)	1 512 828		1 318 294			194 534	14.76
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			5 165	3 321		1 844	55.53
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 686 231	2 226 357		540 127	24.26
Impôts, taxes et versements assimilés			70 524	120 480		49 956	41.46
Salaires et traitements			2 502 196	2 547 095		44 899	1.76
Charges sociales			1 100 993	783 790		317 203	40.47
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 526	40 009		17 483	43.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			953 842	1 803		952 039	NS
Dotations aux provisions			328 200			328 200	
Autres charges			195	2 017		1 821	90.32
Total des Charges d'exploitation (II)	6 669 872		5 724 872			945 000	16.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	5 157 044		4 406 578			750 466	17.03
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)			397-		397	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	58		69		12-	16.68
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	210 607				210 607	
Différences positives de change		12			12	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	210 677		328-		211 005	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	815 104		376 129		438 975	116.71
Intérêts et charges assimilées (4)	56 381		56 123		258	0.46
Différences négatives de change		927			927	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	872 412		432 252		440 160	101.83
2. Résultat financier (V-VI)	661 735		432 580		229 155	52.97
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 818 779		4 839 158		979 621	20.24
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	283 298		693 158		409 860	59.13
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	283 298		693 158		409 860	59.13
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	283 298		693 158		409 860	59.13
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	498 244		686 896		188 652	27.46
Total des produits (I+III+V+VII)	1 723 504		1 317 966		405 538	30.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 327 338		6 163 386		1 163 952	18.88
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 603 833		4 845 420		758 413	15.65

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

397-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 281 153.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 025 543.44 Euros et dégageant un déficit de 5 603 833.34- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Continuité d'exploitation :

Au cours de l'exercice 2018, la société a poursuivi son activité et a entrepris de se développer.

Ce développement nécessite des financements externes.

Les besoins de trésorerie de la société ont été jusqu'à présent, couverts grâce à des crédits d'impôt recherche et à des subventions, à l'émission d'emprunts obligataires et à des augmentations de capital.

Une levée de fonds est d'ailleurs intervenue en février 2018, ainsi que l'émission d'un emprunt obligataire en juillet 2018 d'un montant de 2 M€ dont 2 tranches ont déjà été souscrites pour 900 K€ comme précisé dans la note "Emprunts obligataires".

La troisième tranche subdivisée en 11 tranches de 100 K€ chacune est encore exerçable sur demande de la société.

Une autre augmentation de capital est également intervenue en mars 2019, comme précisé dans la note "Evènements postérieurs à la clôture" au paragraphe "Augmentation de capital".

Au regard du litige avec Alpha Blue Ocean (European Groth Opportunities Securization Fund), fond émetteur de l'emprunt obligataire, indiqué en éléments postérieur à la clôture, la société a reçu une lettre d'engagement de la part de Truffle Capital, son actionnaire principal, afin d'assurer la continuité d'exploitation en cas de besoin sur les 12 mois à compter de la date de clôture en lui apportant son soutien financier pour honorer ses dettes et assurer la poursuite de son activité sans interruption. Au regard de ce qui précède, des accords obtenus et en cours de signature, ainsi que de ses prévisions de croissance de chiffre d'affaires et de ses prévisions de trésorerie, la société estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture des présents comptes.

Si la signature des accords en cours, ainsi que ses prévisions actuelles de chiffre d'affaires ou de trésorerie ne se réalisaient pas ou se décalaien, ou si la société voulait accélérer son développement notamment par de la croissance externe, elle pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de ses activités et avoir besoin de financements complémentaires.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Intégration fiscale :

La société HORIZONTAL SOFTWARE détient la totalité des parts de la SARL LPDR Ingénierie.

Une convention d'intégration fiscale a été convenue entre la société mère et la société filiale (LPDR Ingénierie). Celle-ci fixe au 1er janvier 2013 les modalités de répartition

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

des charges d'impôts au sein du groupe intégré.

La convention d'intégration a été conclue pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 31/12/2017 inclus.

Cette dernière a été renouvelée pour une durée supplémentaire de 5 années par tacite reconduction ; elle sera applicable jusqu'au 31/12/2022 inclus.

Statut des Jeunes Entreprises Innovantes :

La société HORIZONTAL SOFTWARE a bénéficié du statut des Jeunes Entreprises Innovantes jusqu'au 31/12/2017, qui fut la dernière année d'exonération de charges sociales et fiscales.

A partir de l'année 2018, plus aucune exonération sociale et fiscale n'a été appliquée à ce titre.

Abandon de créance :

Fin 2017, la société HORIZONTAL SOFTWARE a consenti à l'abandon d'une partie de sa créance au profit de sa filiale, la SAS EQUITIME.

Il s'agissait d'un abandon à titre commercial sur la facturation inter-compagnie relative aux années 2015 et 2016, dont le montant s'élèvait à 831 791 €

L'abandon de créance était assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, dont les modalités sont détaillées dans une convention.

Les conditions de la clause de retour à meilleure fortune n'ayant pas été remplies sur l'exercice, aucun remboursement de la créance n'est prévu.

Le retour à meilleure fortune devra toutefois être constatée au plus tard le 30/06/2021, pour que l'abandon de créance devienne définitive.

Litige commercial :

Dans le cadre d'un litige commercial, la société a comptabilisé sur la période :

- une dépréciation de 100% du montant de la créance client figurant à l'actif du bilan pour un montant de 613 K€ dans le poste "Clients-factures à établir",

- une dépréciation de 100% de la facture d'acompte figurant à l'actif du bilan pour un montant brut de 328 K€ dans le poste "Créances clients". Cette facture était assortie d'une garantie bancaire à première demande qui a été exercée en octobre 2018. Cette facture avait été provisionnée en provision pour risque lors de la situation intermédiaire au 30 juin 2018.

Suite à l'exercice de la garantie et du remboursement de la facture et compte tenu de la provision constatée au 31 décembre 2018 sur cet actif, cette provision a été reprise sur le 2ème semestre 2018.

Les avocats de la société HORIZONTAL SOFTWARE remettront leurs conclusions prochainement au tribunal de Genève.

Ces provisions ont ainsi été comptabilisées en vertu du principe de prudence du fait de l'incertitude de recouvrement de ces créances à ce stade de la procédure.

Par ailleurs, le client ayant donné lieu à ce litige commercial a fait une demande au titre d'indemnités d'un montant de l'ordre de 2,8 millions de francs suisse.

Néanmoins, la société n'a comptabilisé aucune provision au titre de ces demandes.

La société HORIZONTAL SOFTWARE possède un certain nombre d'éléments positifs sur la résolution de ce litige en sa faveur.

Cependant, elle est dans l'incapacité de se prononcer sur la valorisation du risque inhérent à ce litige.

Avances versées à la société :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Au 31 décembre 2018, une avance pour 179 K€est comptabilisée en dettes financières diverses. Cette avance a été effectuée par Holding Incubatrice Internet et Mobile, actionnaire d'Horizontal Software. L'avenant du 23/10/2018 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 janvier 2020 pour un montant de 154 K€; 25 K€ont été compensés lors de l'augmentation de capital réalisée le 14 mars 2019.

Au 31 décembre 2018, une dette auprès de la société Holding Incubatrice Internet pour 220 K€est comptabilisée en dettes financières diverses. L'avenant du 23/10/2018 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 janvier 2020.

Au 31 décembre 2018, une dette auprès de la Holding Incubatrice Internet et Mobile pour 331 K€est comptabilisée en dettes fin ancières diverses. L'avenant du 23/10/2018 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 janvier 2020.

Augmentations du capital :

Au cours de l'exercice 2018, la société HORIZONTAL SOFTWARE a procédé à plusieurs augmentations de son capital

- une augmentation a été réalisée en février 2018, pour un montant de 210 017 € par émission d'actions ordinaires nouvelles de la société, assortie d'une prime d'émission de 1 089 998 €
- une augmentation du capital a été réalisée en juin 2018 pour 32 949 € par l'acquisition définitive des actions gratuites qui avaient été attribuées le 22 juin 2017, au profit du personnel salarié et mandataires sociaux,
- des augmentations du capital ont été réalisées par la conversion de 12 obligations OCEANE sur l'année 2018, qui ont permis d'augmenter le capital de 57 578 € assorti d'une prime d'émission de 62 422 €

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Cependant, il a été opéré une reclassification de la provision pour dépréciation de la créance sur la filiale HSW INC. d'un montant de 144 190 €, figurant au poste "Autres immobilisations financières" et qui avait été comptabilisée sur l'exercice précédent celle-ci a été rattachée au poste "Créances rattachées à des participations".

Informations générales complémentaires

Marchés clients et en-cours :

Les marchés clients et en-cours sont comptabilisés selon la méthode d'avancement des travaux, et donnent lieu à la comptabilisation de factures à établir ou de produits constatés d'avance.

Crédit impôt recherche :

Le montant comptabilisé du crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2018 est de 556 994 €

La société HORIZONTAL SOFTWARE a demandé au cours de l'année, le préfinancement de la totalité du crédit d'impôt.

Les dépenses de R & D ont été comptabilisées en charge.

Contrat cadre Oseo Pajero :

Une avance remboursable a été octroyée à la société conjointement à la subvention prévue au contrat avec Oseo.

Les versements pour un total de 1 866 227 € au 31/12/2018 ont été perçus au cours des années 2011, 2012, 2014 et 2016.

Les remboursements de cette avance sont requises dès l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxes égal à 5 000 000 €, afférent au Projet d'Innovation Stratégique Industrielle Pajero.

Les remboursements sont soumis à une actualisation de 2,49 %.

Ce niveau de chiffre d'affaires n'ayant pas été atteint, aucun remboursement n'a été constaté sur l'exercice conformément au contrat.

En date du 17 octobre 2018, la société HORIZONTAL SOFTWARE a sollicité auprès de BPI France, une demande de constat d'échec commercial partiel.

Cette demande a été acceptée le 08/04/2019, ce qui conduira à un abandon de créance partiel à hauteur de 1 306 227 € qui ne deviendra définitif qu'après paiement du reliquat, à savoir 560 000 €

En prévision des remboursements futurs, une provision pour risque avait été comptabilisée pour prendre en compte les intérêts financiers induits par cette actualisation.

La provision comptabilisée était de 210 607 € et a été reprise au 31/12/2018.

Emprunt Obligataire :

Horizontal Software a émis le 25 juillet 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 2 M€ par voie d'émission réservée de 200 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) assorties de bons de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

souscription d'actions.

L'opération est susceptible de se traduire par un apport maximum de fonds propres d'environ 2,8 M € se décomposant comme suit :

- 1,8 M€ correspondant à la souscription de la totalité des OCEANE à émettre dans le cadre du programme de financement, à un prix de souscription unitaire égal à 90% de leur valeur nominale et,
- 1 M€ correspondant à l'exercice de la totalité des BSA attachés.

Le financement comporte une clause qui peut obliger Horizontal Software, lorsque le prix de conversion est inférieur à la valeur nominale, à payer une indemnité en numéraire ou en titres.

De plus, 9 OCEANE, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 90 K€ ont été souscrites le 25 juillet 2018 par compensation avec la créance liquide et exigible détenue par l'Investisseur au titre de la commission d'engagement prévue au Contrat d'Emission.

Le 25 juillet 2018, la société a procédé au tirage de la première tranche de 40 OCEANE assorties de 35.714 BSA, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 400.000 euros ;

Le 26 juillet 2018, la société a procédé au tirage de 10 OCEANE assorties de 8.928 BSA, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire complémentaire de 100.000 euros.

Le 1er a procédé au tirage de 40 OCEANE assorties de 57 142 BSA, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire complémentaire de 400.000 euros.

A ce jour les conversions ont été suspendues par la société. Cependant des négociations sont en cours en vue de la poursuite du contrat.

Report des échéances sur emprunts BPI :

La société Horizontal Software a bénéficié de prêts à l'innovation auprès de BPI France sur les exercices 2015 à 2017.

Courant 2018, des négociations ont été engagées auprès de BPI France afin de demander le report des échéances sur ces prêts à compter de juin 2018. Sur l'exercice 2018, 115 K€ ont été suspendus. Des négociations sont en cours avec la BPI pour une reprise des remboursements à compter de 2020.

Evènements postérieurs à la clôture :

Augmentation de capital :

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 14 mars 2019 d'un montant de 462 422 € par l'émission de 462 422 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.00 € souscrites au prix de 1.00 € par action. Cette augmentation a été réalisée en numéraire pour 437 500 € et par compensation de créance à hauteur de 24 922 €

Contrat d'aide Pajero :

Comme évoqué dans la note « Informations générales complémentaires » au paragraphe « Contrat cadre OSEO Pajero », l'échec commercial partiel a été reconnu par la BPI France concernant les avances remboursables octroyées à la société HORIZONTAL SOFTWARE.

Litige Alpha Blue Ocean (emprunt obligataire) :

La société a fait l'objet fin avril 2019 d'une saisie conservatoire de créances de la part

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

d'Alpha Blue Ocean (European Groth Opportunites Securization Fund) sur certains des comptes bancaires du groupe pour le montant de l'emprunt obligataire restant dû au 31 décembre 2018 (870 K), assortie d'une pénalité de retard de 25 K non provisionnée. Cette saisie fait suite à la suspension des conversions en novembre 2018. Cette procédure est en cours afin de lever cette saisie contestée par la société dans la mesure où les discussions sont toujours en cours pour la poursuite du contrat.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 46 677 €

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 46 677 € que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	46 677
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	46 677

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	424 375	
Installations générales agencements aménagements divers		3 672	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		78 076	
	TOTAL	81 748	
Autres participations		788 396	
Autres titres immobilisés		5 169 637	312 229
Prêts, autres immobilisations financières		230 217	222 217
	TOTAL	6 188 251	534 445
	TOTAL GENERAL	6 694 374	534 445

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		424 375	424 375
Installations générales agencements aménagements divers			3 672	3 672
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			78 076	78 076
	TOTAL		81 748	81 748
Autres participations		788 396	312 229	312 229
Autres titres immobilisés		5 169 637	5 169 637	5 169 637
Prêts, autres immobilisations financières		178 239	274 195	274 195
	TOTAL	966 635	5 756 061	5 756 061
	TOTAL GENERAL	966 635	6 262 184	6 262 184

Autres immobilisations financières :

La société détient 20 658 de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le prix d'achat de ses actions est de 196 164 €

Ces actions ont été dépréciées à hauteur de 154 277 €

Au 31 décembre 2018, la dépréciation totale ressort à 175 609 €

Les titres de participation doivent être soumises à des tests de perte de valeurs dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque, du fait d'évènements ou de circonstances intervenues au cours de la période (baisse significative du chiffre d'affaires d'une des sociétés du groupe), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des couts de sortie et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux futurs de trésorerie sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	423 516	296		423 812
Installations générales agencements aménagements divers	2 370	368		2 738
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	46 042	16 463		62 504
	TOTAL	48 412	16 831	65 242
	TOTAL GENERAL	471 928	17 127	489 054

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	296				
Instal.générales agenc.aménag.divers	368				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 463				
	TOTAL	16 831			
	TOTAL GENERAL	17 127			

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		90 000	5 399	84 601
Primes de remboursement des obligations		90 000	30 438	59 562

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	210 607	328 200	538 807		
	TOTAL	210 607	328 200	538 807	

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		774 579			774 579
Sur autres immobilisations financières	165 522	10 087			175 609
Sur comptes clients	2 653	953 842	0		956 495
	TOTAL	168 175	1 738 508		1 906 683
	TOTAL GENERAL	378 782	2 066 708	538 807	1 906 683
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 282 042	328 200		
financières		784 666	210 607		

Provision pour risques et charges :

La provision d'un montant de 210 607 € enregistrée en N-1 a été reprise sur 2018 ; elle concerne les intérêts financiers induits par l'actualisation des remboursements à venir sur le contrat cadre Pajero (Cf. paragraphe "Contrat cadre Oseo Pajero" au chapitre "Informations générales complémentaires").

Une provision a été comptabilisée au 30 juin 2018 dans le cadre d'un litige commercial pour un montant de 328 K€ Cette provision a été reprise sur le 2ème semestre 2018 comme mentionné dans la note "Faits caractéristiques de l'exercice", paragraphe "Litige commercial".

Provisions pour dépréciation :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le poste "sur titres de participation" se décompose comme suit :

- une dépréciation des titres détenus sur la filiale TEHMS est constatée pour un montant de 626 055 € afin de tenir compte de la valeur actuelle de ces titres,
- une provision de la créance détenue sur la filiale Hsw Inc. est comptabilisée pour 4 334 € afin de constater une dépréciation égale au montant de la créance inscrite au bilan pour 148 524 € la filiale ne générant à ce jour aucun chiffre d'affaires.

Le poste "sur autres immobilisations financières" concerne une dépréciation des actions propres de la société HORIZONTAL SOFTWARE cotées en bourse ; elle est constatée pour tenir compte de la valeur actuelle des titres (Cf. paragraphe "Etat des immobilisations - autres immobilisations financières"). Un complément de provision de 154 277 € a été comptabilisé sur l'exercice pour aboutir à une dépréciation totale de 175 609 € à la clôture de l'exercice.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	312 229	312 229	
Autres immobilisations financières	274 195	221 325	52 870
Clients douteux ou litigieux	631 244	631 244	
Autres créances clients	1 250 804	1 250 804	
Personnel et comptes rattachés	1 420	1 420	
Impôts sur les bénéfices	604 829	604 829	
Taxe sur la valeur ajoutée	373 862	373 862	
Débiteurs divers	319 082	319 082	
Charges constatées d'avance	88 903	88 903	
TOTAL	3 856 568	3 803 698	52 870

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	937 198	937 198		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	436 449	436 449		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 354 400	342 300	938 600	73 500
Emprunts et dettes financières divers	1 795 167	1 664 072	131 095	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 065 694	1 065 694		
Personnel et comptes rattachés	216 601	216 601		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	375 716	375 716		
Impôts sur les bénéfices	58 750	58 750		
Taxe sur la valeur ajoutée	226 603	226 603		
Autres impôts taxes et assimilés	67 650	67 650		
Groupe et associés	510 321		510 321	
Autres dettes	481 206	261 415	219 791	
Produits constatés d'avance	54 174	54 174		
TOTAL	7 579 928	5 706 620	1 799 807	73 500
Emprunts remboursés en cours d'exercice	387 257			

Créances cédées au factor :

Le montant des créances mobilisées dans le cadre du factor s'élève au 31/12/2018, à 149 939 €

Engagements reçus sur emprunt :

Le prêt Innovation FEI pour un montant de 468 000 € souscrit au cours de l'année

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

2015, bénéficie d'une garantie au titre :

- du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 40%,
- du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 40%.

Emprunt obligataire - prime de non conversion :

Les primes de non conversion représentent 10% de la valeur nominale des Océanes en circulation.

Aucune provision n'a été inscrite à ce titre.

Dettes financières diverses :

La société HORIZONTAL SOFTWARE a souscrit au cours de l'année 2014, un contrat d'assurance prospection Coface dans le cadre de la prospection du marché américain.

Elle a perçu un total d'indemnités de 131 095 €

La société est entrée à compter du 01/08/2017, dans la période dite "d'amortissement" qui s'étend jusqu'au 31/07/2022.

Ce poste englobe également des avances de trésorerie au profit de la société, réalisées par :

- la filiale LPDR Ingénierie pour 315 644 €
- la filiale EQUITIME pour 1 301 160 €
- la filiale FORMAEVA pour 35 000 €

Autres dettes :

Parmi les autres dettes, figurent :

- les intérêts dus à Holding Incubatrice Internet (HII) qui s'élèvent à 219 791 € Il s'agit d'intérêts générés par un compte courant détenu par HII sur la filiale Equitime, et cédé à HORIZONTAL SOFTWARE en 2014 (Cf. paragraphe "Avances versées à la société" au chapitre "Faits caractéristiques de l'exercice"),

- la dette de 260 432 € due à la banque Crédit du Nord, née de la libération de la garantie à première demande en faveur des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG).

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	1 853 981	300 544		2 154 525

Au cours de l'année 2018, 3 augmentations de capital ont été réalisées :

- d'un montant de 210 017 € par émission d'actions ordinaires nouvelles de la société, d'une valeur nominale unitaire de 1 € au prix de souscription de 6,19 € par action nouvelle, prime d'émission incluse, représentant un montant global de 1 300 005 €
- pour 32 949 € par l'acquisition définitive d'actions gratuites au bénéfice du personnel salarié et mandataires sociaux, attribuées lors du conseil d'administration du 22 juin 2017,
- par l'émission d'un emprunt obligataire de 2 M€ par voie d'émission réservée d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (les OCEANES) assorties de bons de souscriptions d'actions (les BSA).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les obligations converties sur l'année 2018 ont augmenté le capital à hauteur de 57 578 €

Le capital social de la société HORIZONTAL SOFTWARE s'élève à 2 154 525 euros au 31/12/2018 .

La société a procédé à l'émission/attribution de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital au cours des exercices précédents :

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE) :

Des BSPCE ont été émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2015 pour un nombre de 600 000, dont 65 000 ont été annulés. Aucun BSPCE n'a été souscrit au cours de l'exercice.

Il reste 535 000 BSPCE 2015 au 31/12/2018.

L'Assemblée générale du 22 juin 2018 a décidé l'émission d'actions gratuites au nombre de 4 000. Ces actions gratuites non sont pas encore souscrites.

Bons de souscription d'actions assortis aux OCEANES :

Comme détaillé dans la note "Informations générales complémentaires" au paragraphe "Emprunt obligataire", l'émission d'Océane est assortie de Bons de Souscriptions d'Actions (BSA).

Les émissions d'Océane réalisées ont engendré la création de 101 784 BSA.

Ces derniers sont toujours existants au 31 décembre 2018.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	64 241
Autres créances	22 661
Total	86 902

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	67 198
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 009
Emprunts et dettes financières diverses	29 229
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 875
Dettes fiscales et sociales	467 826
Total	662 137

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	88 903
Total	88 903
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	54 174
Total	54 174

Charges constatées d'avance :

Des écritures comptables ont été passées sur l'exercice pour constater des charges constatées d'avance afférentes entre autres, aux :

- honoraires et commissions relatives aux marchés boursiers pour un total de 11 244 €
- intérêts de préfinancement du crédit d'impôt recherche de l'année 2018 pour 18 184 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises liées		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
		avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances rattachées à des participations	312 228		
Autres titres immobilisés	5 169 637		
Emprunts et dettes financières diverses	1 651 804		
Dette fournisseur Equitime	400 662		
Créance client Equitime	755 621		
Créance client LPDR	42 600		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Le président de la société a été rémunéré au titre de son mandat social. Le montant constitue une donnée confidentielle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	46
Employés	6
Total	52

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	872 412	210 677
Dont entreprises liées	630 389	

Les charges financières d'un montant de 872 412 € contiennent les provisions sur dépréciation constatées pour 784 666 € dont le détail est fourni au paragraphe "Etat des provisions".

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat comptable (hors participation)	5 603 833-	

Aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé au vue des résultats de la société.
Seul un crédit d'impôt recherche d'un montant de 556 994 € est présent dans les

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

comptes.

Toutefois, il a été constaté un rappel d'impôt sur les sociétés relative au redressement du crédit d'impôt recherche de l'année 2015 et 2016 pour 58 750 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est décomposé de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 40 500 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Toutes confondues	Tous confondus	76 734
Engagement total		76 734

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : moyen
- taux d'actualisation (inflation comprise) : 1.70 %

La convention collective applicable à l'entreprise prévoit le versement d'une indemnité aux salariés lors de leur départ à la retraite, à savoir :

A partir de 5 ans d'ancienneté : 1 mois + 1/5 mois par année à partir de la 6ème.

Il s'agit donc pour l'entreprise, d'un engagement qui s'élève à 76 734 euros, ou 109 730 euros charges sociales patronales incluses, à la date de clôture de l'exercice au 31/12/2018, sur la base d'un âge de départ à la retraite fixé à 62 ans.

Les charges de retraite ont été calculées selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge de départ, de la mortalité et de l'ancienneté.

En revanche, il n'y a pas d'actualisation des charges, le taux d'inflation des salaires étant, par hypothèse, compensé par le taux d'actualisation.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS FORMAEVA	105 600	327 619	100.00	800 000	800 000		35 000	1 027 270	219 922	
- HSW INC.	4 132	168 520	100.00	4 132	4 132	148 524			16 134	
- SAS TEHMS	253 302	356 909	100.00	1 126 000	499 945	163 704			499 145	68 340
- SAS EQUITIME	145 000	627 813	100.00	2 760 000	2 760 000		1 301 160	3 261 943	71 911	
- SARL LPDR INGENIERIE	147 622	326 760	100.00	479 505	479 505		315 644	606 732	104 749	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- indemnités de lic. et rupt.conv. et CSP	282 548	671 000 00
- pénalités et amendes	750	671 200 00
Total	283 298	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
- remboursements IJSS	5 440
- avantage en nature salariés	500
- charge à répartir s/frais émission emprunt obligataire	90 000
Total	95 940

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	898 202	1 033 618	1 734 207	1 853 981	2 154 525
Nbre des actions ordinaires existantes	8 982 020	10 336 180	1 734 207	1 853 981	2 154 525
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	319 116	521 778	1 762 050	1 233 060	1 025 543
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 513 604- 510 141-	1 801 009- 603 351-	2 509 771- 294 445-	5 114 375- 686 896-	4 521 213- 498 244-
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 033 398-	1 254 131-	2 288 215-	4 845 420-	5 603 833-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.11-	0.12-	1.28-	2.39-	1.87-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.12-	0.12-	1.32-	2.61-	2.60-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	30	40	53	52
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 247 248	1 471 304	2 063 870	2 547 095	2 502 196
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	305 221	375 940	585 431	833 603	1 147 670



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Horizontal Software S.A.

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Horizontal Software S.A.

2 rue Hegel - ZAC Euratechnologies - 59160 LOMME

Ce rapport contient 24 pages

Référence : E1-1-1

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Horizontal Software S.A.

Siège social : 2 rue Hegel - ZAC Euratechnologies - 59160 LOMME
Capital social : €.2.616.947

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Horizontal Software,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Horizontal Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude concernant un litige client exposée dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice », paragraphe « Litige commercial » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 4 543 582 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Autres immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous vous signalons que la société n'a pu rendre public dans les 4 mois de la clôture les comptes annuels ; le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 9 mai 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Jean-Marc Baumann
Associé